

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

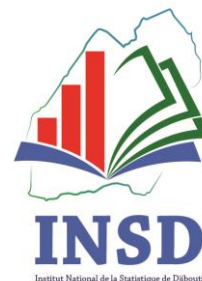
Unité- Égalité- Paix

MINISTERE DE LA FEMME ET DE
LA FAMILLE



Ministère de la Femme et de la Famille
Protection-Équité-Autonomie

INSTITUT NATIONAL DE LA
STATISTIQUE DE DJIBOUTI



RAPPORT DE L'ENQUETE NATIONALE SUR LES MUTILATIONS GENITALES FEMININES ET LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Djibouti, janvier 2020



Préface

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	3
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	6
RESUME.....	8
SIGLES ET ACRONYMES	12
1. INTRODUCTION	13
1.1. PRESENTATION DU PAYS	13
1.2. POLITIQUES ET STRATEGIES EN MATIERE DE VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ..	14
1.3. CONTEXTE DE L'ÉTUDE.....	16
1.4. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	16
2. METHODOLOGIE	18
2.1 ENQUETE QUANTITATIVE.....	18
2.1.1 Base de sondage et taille de l'échantillon	18
2.1.2 Procédure d'échantillonnage.....	19
2.1.3 Etapes de la réalisation de l'enquête	19
2.1.3.1 Questionnaires et manuels.....	19
2.1.3.2 Sélection et formation du personnel de collecte.....	20
2.1.3.3 Collecte et contrôle de la qualité des données.....	21
2.1.3.4 Couverture de l'échantillon	21
2.2 ENQUETE QUALITATIVE.....	21
2.2.1 Approche de focus groupe.....	21
2.2.2 Approche entretiens individuels semi structuré	22
2.2.3 Collecte des données	22
2.2.4 Formation des enquêteurs.....	22
2.2.5 Instruments de collecte	22
2.2.6 Analyse des données	22
2.2.7 Considérations éthiques.....	22
3. CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES	24
3.1 CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES	24
3.1.1 Structure de la population enquêtée par sexe et par âge	24
3.1.2 Situation matrimoniale des 12 ans et plus	26

3.1.3 Population des Chefs de ménage.....	26
3.2 EDUCATION.....	27
3.2.1 Alphabétisation des 15 ans et plus	27
3.2.2 Niveau d’instruction des 15 ans et plus.....	27
3.3 EMPLOI	29
4. CONNAISSANCES ET ATTITUDES SUR LES MUTILATIONS GENITALES FEMININES (MGF).....	31
5. PRATIQUES DES MUTILATIONS GENITALES FEMININES (MGF).....	36
5.1 TAUX DE PREVALENCES DES MGF	36
5.2 EVOLUTION DANS LA PRATIQUE DE MGF	38
5.2.1 Evolution taux de prévalence des MGF au niveau du milieu de résidence et des régions	38
5.2.2 Evolution du taux de prévalence des types de MGF	39
5.2.3 Evolution du taux de prévalence par groupes d’âges	39
5.2.4 Examen de courbe d’évolution du taux de prévalence de MGF chez les jeunes femmes de 15 -24 ans.....	40
5.3 AGES, AUTEURS ET LIEUX DE PRATIQUE DE MGF	43
5.4 CONSEQUENCES VECUES DES MGF	43
6. MARIAGES PRECOCES (DES FEMMES).....	44
6.1 AGE AU PREMIER MARIAGE.....	45
6.2 CONSENTEMENT AU PREMIER MARIAGE.....	46
6.3 CAUSES DES MARIAGES NON CONSENTIS	46
7. VIOLENCES DOMESTIQUES.....	48
7.1 MESURE DE LA VIOLENCE – FORMES DE VIOLENCES	48
7.2 VIOLENCES PHYSIQUES	49
7.2.1 Violences physiques conjugales vis-à-vis des femmes	49
7.2.2 Blessures dues aux violences physiques du dernier mari/partenaire.....	51
7.2.3 Violences physiques conjugales vis-à-vis des hommes	52
7.2.4 Violences physiques subies depuis l’âge de 15 ans par des femmes célibataires (15 ans et plus).....	52
7.2.5 Violences physiques subies par des femmes enceintes	52
7.3 VIOLENCES SEXUELLES.....	53
7.3.1 Violences sexuelles conjugales vis-à-vis des femmes non célibataires	53
7.3.2 Violences sexuelles subies par les femmes depuis l’âge de 15 ans	54

7.4 VIOLENCES EMOTIONNELLES CONJUGALES	54
7.5 CONTROLE EXERCE PAR LE MARI/PARTENAIRE	55
7.6 RECHERCHE D'AIDE CONTRE LES VIOLENCES	56
7.7 ATTITUDES DES FEMMES NON CELIBATAIRES VIS A VIS DES VIOLENCES DES MARIS/PARTENAIRES.....	58
7.8 VIOLENCES DOMESTIQUES PAR CARACTERISTIQUES	58
8. VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS D'AUTRES PAYS.....	61
9. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	62
10 . ANNEXES.....	63
ANNEXE1 : TABLEAUX	63
ANNEXE2 : COMPOSITION DES FOCUS GROUPS ET CALENDRIER.....	66
ANNEXE 3 : CALENDRIER DE L'ENQUETE.....	63
ANNEXE 4 : QUESTIONNAIRES DE L'ENQUÊTE.....	64

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1: Structure de la population par âge et par sexe (% en ligne).....	25
Tableau 2 : Distribution (%) de la population des 12 ans et plus par le statut matrimonial selon le sexe.....	26
Tableau 3: Répartition (%) des Chef de ménages par statut matrimonial selon le sexe	27
Tableau 4 : Répartition (%) des 15 ans et plus par niveau d'instruction et par milieu de résidence.....	28
Tableau 5: Avis des 15 ans et plus ayant entendu parler de MGF sur des affirmations génériques sur la pratique des MGF.....	33
Tableau 6: Taux de prévalences MGF par région, milieu et type	37
Tableau 7: Proportion (en %) de femmes ayant subi de MGF par conséquences de MGF vécues.....	44
Tableau 8 : Age au premier mariage par milieu de résidence	45
Tableau 9: Proportions (%) de consentement au mariage par âge et milieu de résidence	46
Tableau 10 : Proportion (%) de femmes non célibataires ayant subi au moins un acte de violence physique de la part du dernier mari/partenaire par milieu de résidence	49
Tableau 11 : Proportion (%) de femmes non célibataires ayant subi au moins un acte de violence sexuelle de la part du dernier mari/partenaire par milieu de résidence	53
Tableau 12 : Proportion (%) de femmes non célibataires ayant subi au moins un acte de violence émotionnelle de la part du dernier mari/partenaire par milieu de résidence.....	54
Tableau 13 : Proportion (%) de femmes non célibataires ayant subi des violences par situation d'occupation.....	59
Tableau 14 : Proportion (%) de femmes non célibataires ayant subi des violences par niveau scolaire	59
Tableau 15 : Taux de prévalence (%) des violences faites aux femmes (15-49 ans) dans différents pays	61
Figure 1: Pyramide des âges.....	25
Figure 2 : Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus par milieu et par sexe.....	28
Figure 3 : Taux d'activité et taux d'emploi des 15 ans et plus par milieu de résidence et par sexe.....	29
Figure 4 : Répartition de 15 ans et + ayant entendu parler de MGF par rapport à leur avis sur l'évolution de la pratique des MGF.....	32
Figure 5 : Répartition de 15 ans et + ayant entendu parler de MGF par rapport à leur avis sur l'abandon des MGF	32
Figure 6 : Répartition des 15 ans et + ayant entendu parler de MGF selon qu'ils aient été sensibilisés ou non sur l'abandon des MGF	33
Figure 7 : Répartition de 15 ans et + ayant entendu parler de MGF par rapport à leur avis sur le danger des MGF pour une fille.....	33
Figure 8 : Evolution du taux de prévalence de MGF de 2012 à 2019 par région	38
Figure 9 : Evolution du taux de MGF entre 2012 et 2019 par groupes d'âges.....	39

Figure 10 : Evolution du taux de prévalence de MGF chez les jeunes femmes de 15-24 ans, de 2002 à 2019	40
Figure 11: Causes de mariages non consentis en proportion (%) de femmes non consentantes par milieu de résidence.....	47
Figure 12: Proportion (%) de femmes non célibataires ayant subi des violences physiques de la part du dernier mari/partenaire par type	51
Figure 13 : Pourcentage de femmes ayant subi des blessures parmi les femmes non célibataires victimes de violences physiques conjugales	51
Figure 14: Proportion (%) de femmes non célibataires ayant subi des violences sexuelles de la part du dernier mari/partenaire par type	53
Figure 15 : Proportion (%) de femmes non célibataires ayant subi des violences émotionnelles de la part du dernier mari/partenaire par type	55
Figure 16 : Proportion (%) de femmes mariées ou en union ayant subi au moins un acte de contrôle du dernier mari/partenaire par type	56
Figure 17 : Proportion (%) de femmes de 15-64 ans ayant subi des violences physiques et/ou sexuelles, et ayant cherché de l'aide par élément auprès de qui l'aide a été cherchée.....	57
Figure 18 : Proportion (%) de femmes non célibataires qui acceptent les violences physiques (frapper / battre) du mari/partenaire par acte	58

RESUME

L'enquête nationale sur les violences faites aux femmes (EVFF) de 2019 avec un focus sur les MGF constitue la première enquête spécifique qui couvre tous les aspects des violences faites aux femmes contrairement aux précédentes enquêtes PAPFAM qui n'intégraient que les mutilations génitales et l'opinion des femmes sur les violences.

L'EVFF a été réalisée par l'Institut National de la Statistique (INSD) sur demande du Ministère de la Femme et de la Famille (MFF) avec un financement du FNUAP, de l'UNICEF et de l'Union Européenne. Elle a pour objectif principal de calculer le taux de prévalence des MGFs en République de Djibouti. La détermination de la dernière prévalence des MGFs date de 2012 et sa valeur était élevée : 78%. Cette enquête se justifie donc par le besoin de collecter et de disposer d'informations et de données fiables, actualisées et représentatives qui tiennent compte de la situation des femmes/filles sur l'ensemble du territoire national. Mais aussi, évaluer le réel impact de MGF sur la santé de la femme ainsi que son évolution.

La réalisation de l'EVFF s'est faite en deux phases : une phase d'enquête quantitative et une phase d'enquête qualitative. L'enquête quantitative s'est déroulée au mois de novembre 2019 sur un échantillon de 5000 ménages. L'enquête qualitative a été réalisée en décembre 2019 par des focus groupes et des entretiens individuels.

L'exploitation des données de l'EVFF donne les principaux résultats résumés ci-après.

Mutilations génitales féminines

Le taux de prévalence de MGF au niveau national est 70,7%, tous âges considérés. Ce taux de prévalence est en baisse de près de 8 points de pourcentage par rapport à celle de 2012 qui était de 78,4%.

Il y a cependant lieu de remarquer que la diminution du taux de prévalence est observée uniquement dans le milieu urbain où elle est passée de 78,5% à 69,1% entre 2012 et 2019.

Une comparaison des cohortes de 0-10 ans depuis 1994 illustre une baisse conséquente de la prévalence passant de 94,3% parmi les générations nées avant 1994 à 21,2% parmi les générations des dix dernières années (soit 2009-2019). Il convient de noter que les jeunes filles âgées de 0-10 ans (génération 2009-2019) résidant en milieu urbain présentent 0.25 fois moins de risque de subir les MGF que ses congénères du milieu rural.

Par ailleurs on constate à travers les résultats un abandon massif de l'infibulation et l'excision au profit de la forme la plus légère et la plus simple, à savoir la sunna qui est plus pratiquée aujourd'hui avec 94.4% chez les cohortes de 0-10 ans.

Une proportion de 79,1% de personnes âgées de 15 ans et plus ont affirmé avoir entendu parler de MGF. Ce pourcentage est de 95,3% pour les femmes et de 60,3% pour les hommes. Parmi eux 71,3% ont déclaré que la pratique de MGF a diminué dans leur communauté ;

70,2% savent qu'il existe une loi interdisant la pratique de MGF ; et 69,5% pensent que les MGF doivent être abandonnées.

Mariage précoce

Le taux de mariage de femmes de moins de 18 ans ou taux de mariage précoce est 13,3% dans l'ensemble avec une différence significative entre le milieu urbain (10,3%) et le milieu rural (26,9%).

Violences domestiques

Violences physiques : une proportion de 7,2% de femmes non célibataires a subi au moins un acte de violence physique de la part du dernier mari/partenaire au cours de la vie de couple ; et 4,6% l'ont subi au cours des 12 derniers mois. Pour les femmes célibataires, le taux de prévalence de ces violences est 6,1%.

Des blessures profondes, des os cassés, des dents cassées ou d'autres blessures graves ont été rapportées par 22,5% des femmes victimes de violences physiques conjugales de la part du dernier mari/partenaire.

Violences sexuelles : 5,3% des femmes non célibataires ont subi au moins un acte de violences sexuelles de la part du dernier mari/partenaire au cours de la vie de couple. Ce taux de prévalence était de 3,5% au cours des 12 derniers mois. Le taux de prévalence des violences sexuelles pour les femmes célibataires est de 0,6%.

Violences émotionnelles : 9,4% des femmes non célibataires ont subi des violences émotionnelles au moins une fois dans leur vie de couple avec le dernier mari/partenaire.

Contrôle exercé par le mari/partenaire : elles sont 31,0% de femmes non célibataires à avoir subi, au moins une fois dans leur vie de couple avec le dernier mari/partenaire, au moins un acte de contrôle exercé par le mari/partenaire.

Recherche d'aide contre les violences : parmi l'ensemble des femmes de 15-64 ans ayant subi des violences physiques et/ou sexuelles, seulement 21,1% ont cherché à un moment donné de l'aide. L'aide était principalement demandée auprès des propres familles des victimes (71,3%) ; des familles des maris/partenaires (54,8%) ; des hommes et femmes de loi (35,8%) ; des voisins (23,9%) ; à des ONG/UNFD (23,7%).

Recommandations :

- accentuer la sensibilisation sur les dangers des MGF dans le milieu rural ;
- encourager les ménages et les communautés à lever les tabous autour des discussions sur les MGF afin chaque personne y compris les jeunes hommes soit informé des MGF et de ses conséquences sur la santé des filles et des femmes ;

- encourager les imans et les prêcheurs ainsi que les leaders communautaires de dissocier la pratique de MGF de la religion ;
- assurer une large diffusion de la loi interdisant la pratique des MGF et les violences faites aux femmes. Des émissions et débats doivent être faits à cet effet à la télévision et à la radio, les principaux canaux de sensibilisation ;
- appliquer effectivement et publiquement la loi interdisant les MFG dans tous les milieux.

Tableau de synthèse des résultats

INDICATEURS	NATIONAL	URBAIN	RURAL
MUTILATION GENITALE FEMININE (MGF)			
Taux de prévalence MGF (%)			
0 - 5 ans	11,0	7,5	25,0
6 -11 ans	37,7	30,6	65,3
12 - 17 ans	71,5	69,1	87,6
18 - 23 ans	84,5	83,0	96,0
24 - 29 ans	92,4	91,5	97,5
30 - 39 ans	93,9	93,0	98,1
40 - 49 ans	95,1	94,4	98,5
50 - 59 ans	96,6	96,2	98,8
60 ans +	94,0	93,3	98,3
Ensemble	70,7	69,1	78,6
Génération avant 1994 (%)	94,3	93,6	98,4
Génération 1995-2004 (%)	82,7	80,9	94,1
Génération 2009-2019 (%)	21,2	13,2	37,9
Proportion type1 MGF : Souna (%)	41,0	40,8	41,7
Proportion type2 MGF : Excision (%)	18,5	18,5	18,4
Proportion type3 MGF : Infibulation (%)	40,1	40,4	38,8
Pourcentage de MGF pratiquées par les exciseuses traditionnelles / Membre du ménage (%)	93,2	92,5	96,6
Pourcentage de MGF pratiquées à domicile (%)	96,0	95,5	98,3
Age moyen de la survenue de la MGF (ans)	5,8	6,2	3,9
MARIAGE PRECOCE			
Ages au premier mariage des femmes			
10 - 14 ans (%)	3,3	2,1	8,8
15 - 17 ans (%)	10,0	8,2	18,1
18 ans et + (%)	86,7	89,7	73,2
Age moyen au 1 ^{er} mariage (ans)	23,2	23,5	21,3
VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (15 – 64 ans)			
Violences physiques conjugales tout moment (%)	7,9	7,6	9,2
Violences physiques conjugales les 12 derniers mois (%)	4,6	3,9	7,6
Violences physiques célibataires jamais mariées	6,1	6,4	2,3

INDICATEURS	NATIONAL	URBAIN	RURAL
tout moment (%)			
Violences sexuelles conjugales tout moment (%)	5,3	4,8	7,4
Violences sexuelles conjugales les 12 derniers mois (%)	3,5	2,9	6,1
Violences sexuelles célibataires jamais mariées tout moment (%)	0,6		
Violences émotionnelles conjugales tout temps (%)	9,4	9,4	9,4
Violences émotionnelles conjugales les 12 derniers mois (%)	4,7	4,6	5,1
Contrôles exercés par le mari/partenaire tout moment (%)	31,0	33,8	18,6

SIGLES ET ACRONYMES

CEIO	: Cellule d'Ecoute, d'Information et d'Orientation
CIPD	: Conférence International de la Population et du Développement
EDSF/PAPFAM	: Enquête Djiboutienne sur la santé de la famille
EDS	: Enquête démographique et de santé
EVFF	: Enquête sur les violences faites aux femmes
ESFD	: Etude sur l'Evolution de la Situation des Femmes Djiboutiennes
FNUAP	: Fonds des Nations unies pour la population
IDH	: Indice de développement humain
INSD	: Institut National de la Statistique de Djibouti
ISSS	: Institut Supérieur des Sciences de la Santé
MFF	: Ministère de la Femme et de la Famille
MGF	: Mutilation génitale féminine
ODD	: Objectifs de développement durable
ONG	: Organisation non gouvernementale
PIB	: Produit intérieur brut
PTF	: Partenaire technique et financier
UNFD	: Union nationale des femmes Djiboutiennes
UE	: Union Européenne
UNICEF	: Fonds des Nations unies pour l'enfance
USAID	: United States Agency for International Development
VFF	: Violences faites aux femmes
ZD	: Zone de Dénombrement

1.1. PRESENTATION DU PAYS

La République de Djibouti est située dans la partie orientale de la Corne de l'Afrique. Elle partage ses frontières avec l'Éthiopie au Nord-Ouest, la Somalie et l'Érythrée au Sud-Est et le Golfe d'Aden à l'Est avec 300 Km de côtes à l'entrée de la Mer Rouge et à la sortie de l'Océan Indien. Elle a une superficie de 23 200 Km² et est localisée entre le 13° degré de latitude Nord et les 41° et 44° degrés de longitude Est.

Au niveau administratif le pays comprend outre Djibouti ville, la capitale avec un statut particulier, cinq régions à savoir les régions d'Ali Sabieh, de Dikhil, de Tadjourah, d'Obock et d'Arta.

Son climat est aride et chaud. La pluviométrie y est faible avec moins de 150 mm de pluies en moyenne par an.

Le PIB par capital est estimé à 1800 \$US¹ en 2019. L'activité économique du pays était dominée à 85,8 par le secteur tertiaire (services, transports, communications) dont l'essentiel est localisé à Djibouti ville. Les secteurs secondaire et primaire ne représentaient que 13,2% et 1,0% du PIB².

En 2017, au niveau national l'incidence de la pauvreté extrême était de 21,1% et celle de la pauvreté globale était de 35,8%. En dehors de Djibouti ville, la capitale, les incidences de la pauvreté étaient élevées dans le reste du pays : 45,0% pour la pauvreté extrême et 59,8% pour la pauvreté globale. Pour Djibouti ville, ces chiffres étaient respectivement de 13,6% et de 28,2%. L'indice de Gini était à un niveau relativement élevé de 42%, ce qui reflète une certaine inégalité dans la répartition des ressources du pays³.

Le rapport mondial sur le développement humain de 2019 classe Djibouti parmi les pays à IDH faible, au 171^e rang sur 189 pays avec un IDH de 0,495.

Le recensement général de la population et de l'habitat de 2009 chiffrait la population totale à 818 159 habitants. Elle était composée de 62,1% de population ordinaire sédentaire, de 19,7% de population nomade et 18,2% de population particulière⁴. Sur les 818 159 habitants que comptait la population totale résidente Djiboutienne, les hommes représentaient 53,8% et les femmes 46,2%. Mais en dehors de la population particulière, la population ordinaire résidente était composée de 49,3% d'hommes et de 50,7% de femmes. Une projection de la population

¹ Source : INSD

² Décomposition du PIB calculé par l'INSD

³ Source : EDAM4-IS de 2017 - INSD.

⁴ Population particulière : population sans abris ou vivant dans les internats, orphelinats, prisons, casernes militaires, hôpitaux, hôtels, chantiers, camps de réfugiés...

réalisée en 2018 par l'INSD avec l'appui technique du FNUAP a estimé la population totale à 976 105 habitants en 2019.

Dans le rapport de *l'Etude sur l'Evolution de la Situation de la Femme à Djibouti de 2000 à 2015*⁵ (ESFD) on peut lire que la tradition arabo-musulmane prévaut dans le pays mais que la population est de cultures millénaires diverses rattachées à ses principales composantes communautaires à savoir les Afars, les Arabes et les Somalis. Cette tradition arabo-musulmane est de type patriarcal et patrilineaire. Elle place, socialement, la femme sous l'autorité de l'homme. « Cette situation est à la base des inégalités et disparités qui pèsent lourdement sur le statut de la femme, aussi bien dans la famille que dans la société. Elles restreignent ses chances d'éducation et limitent ses capacités à prendre des décisions et à participer à la vie de sa communauté, avec les mêmes chances que les hommes. Bien que la femme soit de plus en plus présente dans de nombreux secteurs d'activités, son travail productif n'est pas toujours valorisé. Cette situation vient renforcer les relations de domination/dépendance qui caractérisent les rapports hommes/femmes au sein de la famille. Pourtant, les femmes sont toujours en première ligne lors des manifestations politiques, culturelles et religieuses... »⁶

1.2. POLITIQUES ET STRATEGIES EN MATIERE DE VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Comme cela a été aussi mentionné dans le rapport de *l'ESFD*⁷, les violences faites aux femmes sont visées par les cibles 5.1, 5.2 et 5.3 du 5^{ème} Objectif de Développement Durable « *Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles* ».

Dans l'Article premier de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la violence à l'égard d'une femme désigne « *tous les actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée* ».

L'Article 2 de la même déclaration, précise que la violence à l'égard des femmes englobe :

- *la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la famille, y compris les coups, les sévices sexuels infligés aux enfants de sexe féminin au foyer, les violences liées à la dot, le viol conjugal, les mutilations génitales et autres pratiques traditionnelles préjudiciables à la femme, la violence non conjugale, et la violence liée à l'exploitation ;*
- *la violence physique, sexuelle et psychologique exercée au sein de la collectivité, y compris le viol, les sévices sexuels, le harcèlement sexuel et l'intimidation au travail, dans les établissements d'enseignement et ailleurs, le proxénétisme et la prostitution forcée ;*

⁵ Ministère de la Femme et de la Famille - 2017

⁶ Politique Nationale Genre 2011-2021

⁷ Ministère de la Femme et de la Famille - 2017

- *la violence physique, sexuelle et psychologique perpétrée ou tolérée par l'Etat, où qu'elle s'exerce.*

En matière de Genre, la République de Djibouti a ratifié l'ensemble des Conventions internationales relatives aux droits de l'homme notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF-CEDAW) en 1983, la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) en 1994.

Au niveau continental, Djibouti est signataire du Protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relative aux droits des femmes en Afrique ainsi, qu'entre autres, la Déclaration solennelle des Chefs d'Etat sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

Commencée dès 1984 avec l'engagement de l'UNFD, la lutte contre les violences faites aux femmes (VFF) est devenue une action prioritaire pour les Ministères de la Santé et de la Promotion de la Femme. C'est ainsi que le pays s'est doté d'importants outils juridiques pour lutter contre les violences faites aux femmes :

- la loi portant code de la famille (2002)⁸ qui définit les règles, les droits et les obligations des époux et des enfants durant le mariage, lors du divorce et de la séparation des conjoints. Ce code consacre le droit des femmes, rompt avec les pratiques de la répudiation, interdit le mariage mineurs (moins de 18 ans) et préconise l'égalité entre l'homme et la femme dans certaines de ses dispositions ;
- En 2006, un document de Stratégie nationale pour l'abandon de toutes formes d'excision a été élaboré ;
- la mise en place en 2007 d'une cellule d'écoute, d'information et d'orientation (CEIO) pour la dénonciation des violences faites surtout aux femmes. La CEIO qui comprend une section sociale, une section juridique et une section santé aide les victimes de violences en les informant sur leurs droits fondamentaux et en les orientant vers les institutions et services appropriés avec une facilitation d'accès aux instances judiciaires ;
- la loi relative à la violence contre les femmes notamment les Mutilations Génitales Féminines⁹(2009). Cette loi complète les dispositions de l'article 333 du code pénal de 1995 relatives aux MGF en donnant, d'une part, une définition juridique à l'expression "mutilations génitales féminines" et en préconisant, d'autre part, des sanctions pénales contre les auteurs et les complices d'actes de MGF. Elle écourte en outre de 5 à 3 ans la durée d'existence d'une association voulant se constituer partie civile dans des affaires de MGF ou d'agressions sexuelles si ses statuts le permettent.
- la loi portant Code de Protection Juridique des Mineurs qui a pour objet la protection et la promotion des droits de l'enfant¹⁰ (fille et garçon) (2015) ;

⁸ Loi n°152/AN/02/4^{ème} L

⁹ Loi n°55/AN/09/6^{ème} L

¹⁰ Loi n°95/AN/15/7^{ème}L

- le guide juridique sur les violences fondées sur le genre y compris les Mutilations Génitales Féminines (MGF), destiné aux officiers de Police Judiciaire.

1.3. CONTEXTE DE L'ÉTUDE

En dépit des instruments juridiques nationaux et de la ratification de tous les instruments internationaux relatifs aux violences faites aux femmes, force est de constater que les inégalités liées au Genre persistent. Djibouti se caractérisait par un taux de prévalence de MGF élevée : 98,1% des femmes de 15 à 49 ans en 2002 (ESDF/PAPFAM 2002), 93% des femmes de 15 à 49 ans en 2006 (EDIM 2006) pour se situer à 78,4% selon EDSF/PAPFAM 2012.

Cette dernière enquête avait également permis d'évaluer les attitudes des femmes sur les violences physiques au sein du couple. Il en ressortait que 53,3% des femmes acceptaient et justifiaient la violence physique de leurs maris dans les cas où elles se disputaient avec leurs conjoints, 52,3% si elles négligeaient les enfants, 51,9% si elles refusaient d'avoir des rapports sexuels avec leurs maris, et enfin 48,9% si elles affichaient une certaine autonomie par rapport à ces derniers (EDSF/PAPFAM 2012).

Depuis 2012 aucune étude d'envergure nationale permettant d'évaluer l'évolution de la prévalence des MGF et de la situation des autres violences faites aux femmes n'a été menée dans le pays. Ainsi, afin de dresser le profil évolutif actuel du pays en matière de pratique de MGF et de violences faites aux femmes, le Ministère de la Femme et de la Famille a sollicité les services de l'INSD (Institut National de la Statistique de Djibouti) pour mener une étude sur tous les aspects de cette problématique avec un financement du FNUAP, de l'UNICEF et de l'Union Européenne.

1.4. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'objectif général de l'étude est d'évaluer l'évolution de la situation des violences faites aux femmes au sein de la société djiboutienne. Elle se justifie par le besoin de collecter et disposer d'informations et données fiables, actuelles, représentatives qui tiennent compte de la situation des femmes/filles sur l'ensemble du territoire national. Mais aussi, évaluer le réel impact de MGF sur la sante de la femme.

Plus spécifiquement l'étude vise à :

- calculer le taux de prévalence de MGF en République de Djibouti;
- répertorier et classifier les principaux types de VFF existant à Djibouti;
- identifier les principales causes de la persistance des VFF et les conséquences de celles-ci sur la vie des victimes ;
- identifier les principaux auteurs des cas de VFF ;

- proposer aux autorités une série de recommandations en vue de l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions permettant d'orienter les parties prenantes sur les actions prioritaires et les recadrages nécessaires pour redynamiser les différents mécanismes d'éradication des VFF.

Pour atteindre ses objectifs, l'étude a été réalisée à travers deux investigations statistiques complémentaires : une enquête quantitative auprès des ménages et une enquête qualitative de focus groupes.

2.1 ENQUETE QUANTITATIVE

L'enquête quantitative a été faite par sondage aléatoire à deux degrés, stratifié par région. L'échantillon est représentatif de la couverture nationale de Djibouti ville et des cinq régions de l'intérieur du pays, et à posteriori des milieux urbain et rural sédentaires. Il a une taille de 5 000 ménages et comprend dix strates d'échantillonnage et d'étude : les 5 arrondissements de Djibouti ville et les 5 régions de l'intérieur du pays (Ali Sabieh, Dikhil, Tadjourah, Obock et Arta).

Champ de l'enquête : l'enquête a couvert uniquement les ménages ordinaires sédentaires des milieux urbain et rural. En d'autres termes les ménages particuliers (camps militaires, les internats, ménages collectifs, les ménages des villages de réfugiés, les ménages nomades en déplacement, etc.) ont été exclus du champ de l'enquête.

2.1.1 Base de sondage et taille de l'échantillon

En principe on devait directement utiliser la base de sondage nationale issue du 2^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2009 sous réserve de mettre à jour les listings des ménages de l'échantillon.

Comme une opération de mise à jour des listings des ménages n'avait pas été prévue, il a été proposé d'utiliser la base d'échantillonnage des Unités primaires, appelées Zones de dénombrement (ZD), de la quatrième enquête djiboutienne auprès des ménages pour les indicateurs sociaux (EDAM4-IS) mise à jour en avril 2017.

On rappelle que la base d'échantillonnage des ZD d'EDAM4-IS a été constituée par tirage aléatoire avec probabilité proportionnelle indépendamment dans chacune des dix strates géographiques constituées dont cinq (arrondissements) à Djibouti ville qui comporte plus de 60% de la population totale et les cinq régions de l'intérieur du pays. Cette base est donc représentative des subdivisions administratives régionales du pays.

En adoptant le plan d'échantillonnage d'EDAM4-IS la taille de l'échantillon au niveau national retenu est 5 000 ménages en raison de 500 ménages pour chacune des 10 strates d'échantillonnage.

2.1.2 Procédure d'échantillonnage

L'échantillonnage de l'enquête a été fait en utilisant la méthode de sondage à deux degrés indépendamment dans chaque strate.

Au premier degré, les échantillons de ZD sont sélectionnés systématiquement avec Probabilité proportionnelle à la taille (PPT) au sein de chaque strate. La mesure de la taille est basée sur le nombre de ménages dans chaque ZD à partir de la source la plus récente¹¹.

Au deuxième degré d'échantillonnage, un échantillon aléatoire systématique de 20 ménages a été sélectionné dans chaque ZD échantillon de Djibouti ville, et de 25 ménages dans chaque ZD échantillon des 5 régions de l'intérieur du pays à cause du nombre restreint de ZD dans ces régions.

La stratification adoptée a permis de disposer des résultats désagrégés à Djibouti ville, par région et par milieu de résidence (urbain, rural) sur les différentes pratiques néfastes et les violences. Il faut noter que les strates des régions de l'intérieur du pays comportent des ZD urbaines et des ZD rurales.

2.1.3 Etapes de la réalisation de l'enquête

En dehors des travaux de méthodologie et d'échantillonnage, l'enquête a été exécutée en différentes grandes phases suivantes : l'élaboration des questionnaires et manuels d'instruction, la préparation des programmes d'entrée et de contrôle des données, la sélection et la formation du personnel de l'enquête, la mise en place des équipes et de la logistique, la collecte des données sur le terrain, l'exploitation et l'analyse des données.

2.1.3.1 Questionnaires et manuels

Partant des objectifs de l'étude, deux questionnaires ont été développés : i) un questionnaire ménage et ii) un questionnaire destiné uniquement aux femmes âgées de 15 à 64 ans. Ces questionnaires ont été adoptés par l'ensemble de parties prenantes à l'étude.

Le questionnaire ménage, destiné à collecter des données auprès l'ensemble des membres des ménages, comporte des variables relatives à :

- la composition et les caractéristiques socio démographiques, l'éducation et la situation d'activité des membres ;
- les connaissances et aptitudes sur les MGF ;
- la pratique des MGF ;
- les conséquences des MGF.

Le questionnaire destiné aux femmes de 15-64 ans a servi à collecter des données sur :

- les mariages précoces ;

¹¹ Des ZD avaient été mises à jour par les enquêtes EDAM3-IS et EDSF/PAPFAM de 2012 ainsi que par l'enquête emploi de 2015 ou par les recensements des filets sociaux.

- les violences faites aux les femmes ;
- l'avis et opinions des femmes sur les violences domestiques.

Les modules des deux questionnaires sur les MGF et les violences faites aux femmes ont été formulés sur le modèle questionnaires standardisés des Enquêtes démographiques et de santé (EDS) menées dans différents pays africains souvent avec le soutien de l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID). Ceci facilitera la comparaison des résultats de l'enquêtes avec ceux d'autres pays.

Un manuel pour le personnel de collecte des données a été développé. Il contient tout ce que devait savoir l'agent enquêteur, le contrôleur et le superviseur pour remplir leurs tâches lors de la collecte des données, à savoir les concepts et définitions de base, des instructions pour le remplissage des questionnaires, les conseils à suivre durant la période de collecte, le comportement vis à vis de la population, la répartition et la définition des tâches de chacun.

2.1.3.2 Sélection et formation du personnel de collecte

Compte tenu de la nature et de la sensibilité des thématiques abordées par l'étude, l'enquête quantitative auprès des ménages et des femmes a été menée par d'autres femmes. Comme pour l'EDSF/PAPFAM de 2012, les enquêtrices ont été recrutées parmi les élèves sages-femmes de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé (ISSS) de Djibouti. Ce choix se justifiait à deux niveaux :

- les élèves sages-femmes sont des professionnelles de la thématique de l'enquête ;
- les femmes enquêtées, à leur contact, ont moins de réticences à parler de MGF et de violences à cause de leur profession, ce qui n'est pas toujours le cas avec les enquêtrices ordinaires.

Les contrôleurs et les superviseurs ont été recrutés à partir du répertoire du personnel d'enquête entretenu par l'INSD et de l'examen des nouveaux dossiers déposés à l'INSD pour les enquêtes.

La formation a été faite de manière groupée à Djibouti ville. Elle s'est déroulée du 26 au 30 octobre 2019. Elle a été dispensée en trois phases :

- i) Le déroulement des questionnaires, module par module, question par question, en français et dans les langues nationales. Cette phase comportait des instructions de remplissage des questionnaires, des jeux de rôles ;
- ii) Les instructions et exercices de remplissage des questionnaires sur les tablettes à travers des programmes de saisie développés à partir du logiciel CSPro ;
- iii) L'enquête pilote sur le terrain qui a permis d'évaluer la maîtrise des questionnaires et des programmes d'entrée des données par les enquêtrices, et aussi d'évaluer ces programmes.

2.1.3.3 Collecte et contrôle de la qualité des données

La collecte des données a été réalisée du 3 au 13 novembre 2019 dans toutes les régions du pays. Elle a été assurée par 50 enquêtrices, 10 contrôleurs, 7 superviseurs et 10 cartographes répartis en équipes.

En dehors des contrôleurs de terrain et des superviseurs, la qualité des données était contrôlée, au jour le jour, par une équipe de 3 agents au bureau. Cette équipe était chargée de contrôler la cohérence, la consistance et la vraisemblance des réponses ainsi que les erreurs de remplissage des questionnaires à travers un programme informatique qui élaboré en Stata. Le principe était le suivant : les données collectées la journée sont envoyées le soir par Internet à l'équipe de contrôle du bureau qui leur appliquait le protocole de contrôle informatique. Les résultats étaient envoyés le même soir aux contrôleurs et superviseurs qui se chargeaient de faire retourner le lendemain les enquêteurs qui avaient commis des erreurs dans les ménages concernés pour la correction des données.

2.1.3.4 Couverture de l'échantillon

A la fin de la collecte des données, le taux de couverture des ménages échantillon de l'enquête quantitative est de 99,4% (2485/2500 ménages) à Djibouti ville et de 100% (500/500 ménages) dans chacune des régions de l'intérieur du pays. Cela représente un taux de couverture global de 99,7%. c'est-à-dire que sur les 5 000 ménages échantillon, 4 985 ont pu être interviewés.

2.2 ENQUETE QUALITATIVE

Dans le cadre de cette étude nationale sur les violences faites aux femmes (VFF) en république de Djibouti, deux approches qualitatives seront retenues. Il s'agira notamment de la méthodologie de l'enquête participative en focus groupe et des entretiens individuels semi-structurés.

2.2.1 Approche de focus groupe

La première approche consistera en focus groupe. Cette enquête aura pour cible l'ensemble des communautés (Afar, Somali et Arabe) et les régions de l'intérieur. À Djibouti-ville, les zones à enquêter seront choisies dans les quartiers où les taux de prévalence mesurés par l'enquête quantitative seront les plus élevées. Au total, quatre groupes cibles seront retenus : deux groupes formés par les jeunes femmes et hommes, de 15 à 25 ans, célibataires sans enfant ainsi que deux autres groupes composés des femmes et hommes plus âgés, non célibataires, mères, grand-mères et pères ou grands-pères.

Les entretiens ont débuté le 11/12/2019 et se sont terminés le 04/01/2020.

2.2.2 Approche entretiens individuels semi structuré

Une fois les focus groupes terminés, des entretiens individuels semi structurés avec les leaders religieux et communautaires viendront les compléter.

Les thèmes qui seront abordés seront :

- niveau de connaissance des violences faites aux femmes,
- appréciation de la prise en charge des femmes victimes de violences,
- appréciation des attitudes de la famille et de la communauté face aux violences faites aux femmes,
- pratique quotidienne des leaders communautaires et religieux en matière de recherche de solution aux problèmes de violences faites aux femmes,

2.2.3 Collecte des données

Pour la collecte des données, chacune des deux approches a utilisé des outils appropriés.

2.2.4 Formation des enquêteurs

Les enquêteurs de la partie qualitative de l'étude devront avoir au moins le niveau licence ou plus en sciences sociales, parlant couramment les langues locales et ayant une expérience dans la collecte de données quantitatives et qualitatives. Pour tenir compte des sensibilités liées au genre, un privilège sera accordé expressément aux femmes dans le recrutement des enquêteurs.

La formation des enquêteurs durera deux jours. Elle permettra aux différentes équipes d'enquêteurs de se familiariser avec les définitions des indicateurs retenus, les objectifs de l'étude et les différents outils de collecte des données.

2.2.5 Instruments de collecte

Deux types d'outils ont été développés. Il s'agit de :

- des guides d'entretien pour les focus groupes,
- des guides d'entretien semi-structuré pour les entretiens individuels.

2.2.6 Analyse des données

L'analyse sera faite par des consultants nationaux spécialistes en sciences sociales. Une étroite collaboration sera nécessaire entre ces derniers et les experts des institutions partenaires de l'étude (UNFPA, UNICEF).

2.2.7 Considérations éthiques

La participation des différents groupes à l'enquête qualitative sera strictement volontaire. Des mesures seront prises pour assurer le respect de la dignité et la liberté de chaque individu invité à participer. Un accent particulier sera mis sur l'importance d'obtenir le consentement

volontaire du participant et éviter la coercition et l'importance d'assurer la confidentialité des participants.

3.

CARACTERISTIQUES SOCIO- DEMOGRAPHIQUES

Note 1 : Résultats pondérés

Comme déjà mentionné dans le chapitre 2 de la méthodologie, un nombre de 500 ménages ordinaires a été retenu pour chacune des 10 strates d'échantillonnage de l'enquête dont les 5 arrondissement de Djibouti ville et les 5 régions de l'intérieur du pays. De ce fait, certaines strates ont été, selon le cas, suréchantillonnées ou sous-échantillonnées de façon à disposer pour chaque strate d'un échantillon représentatif et suffisant de ménages pour pouvoir estimer des résultats avec un niveau de précision acceptable.

On rappelle que l'enquête a couvert uniquement les ménages ordinaires sédentaires des milieux urbain et rural. Ont été donc exclus du champ de l'enquête les ménages particuliers (camps militaires, les internats, ménages collectifs, les ménages des villages de réfugiés, les ménages nomades en déplacement, la population flottante, etc.) ont été exclus du champ de l'enquête.

Pour produire les résultats, les effectifs d'individus enquêtés dans chaque strate ont été pondérés par le poids réel de la strate dans la population totale couverte par l'enquête au niveau national.

Dans tout le rapport, tous les effectifs présentés sont des effectifs pondérés.

On notera que lorsque la répartition de certaines catégories de la population donne des effectifs (pourcentages) trop faibles pour être précis, des résultats très désagréés ne seront pas produits pour ces cas, sinon le lecteur est appelé à faire très attention dans l'interprétation de ces chiffres.

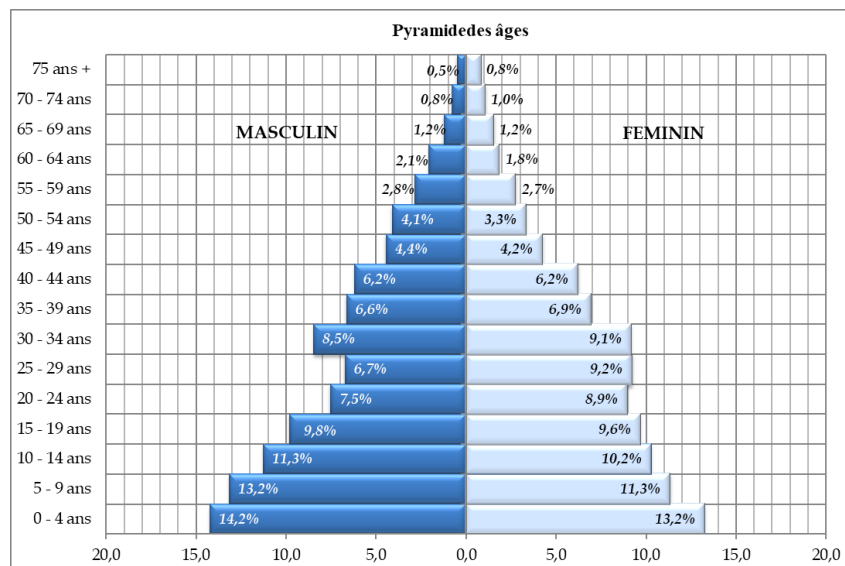
3.1 CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

3.1.1 Structure de la population enquêtée par sexe et par âge

La Figure1 et le Tableau1 donnent les structures par âge et sexe de la population dans son ensemble qui est constituée de 47,8% d'hommes et de 52,2% de femmes.

On note que la population est jeune, voire très jeune, dans sa structure. En effet, dans la population, plus de 1 personne sur 3 (36,6%) a moins de 15 ans, et plus de 1 personnes sur 2 (54,6%) a moins de 25 ans. Ils sont 71,4% d'individus à avoir moins de 35 ans au sein de la population totale. Le ratio de dépendance économique est élevé, il est égal à 0,71.

Figure 1: Pyramide des âges



Source : Enquête VFF-MGF 2019

Tableau 1: Structure de la population par âge et par sexe (% en ligne)

Classes d'âge	Masculin (%)	Féminin (%)	Total (%)	Effectifs
0 - 4 ans	49,7	50,3	100,0	2 997
5 - 9 ans	51,7	48,3	100,0	2 666
10 - 14 ans	50,3	49,7	100,0	2 348
15 -19 ans	48,3	51,7	100,0	2 127
20 - 24 ans	43,7	56,3	100,0	1 808
25 - 29 ans	40,2	59,8	100,0	1 753
30 - 34 ans	46,0	54,0	100,0	1 927
35 - 39 ans	46,9	53,1	100,0	1 482
40 - 44 ans	47,9	52,1	100,0	1 355
45 - 49 ans	49,3	50,7	100,0	946
50 - 54 ans	53,4	46,6	100,0	803
55 - 59 ans	49,1	50,9	100,0	607
60 - 64 ans	51,8	48,2	100,0	419
65 - 69 ans	42,9	57,1	100,0	301
70 - 74 ans	40,9	59,1	100,0	198
75 ans et +	36,8	63,2	100,0	144
ND	43,3	56,8	100,0	400
Total	47,8	52,2	100,0	22 281

Source : Enquête VFF-MGF 2019

3.1.2 Situation matrimoniale des 12 ans et plus

La situation matrimoniale des personnes âgées de 12 ans et plus est donnée dans le Tableau 3. On y relève que le statut de marié(e)s (Ensemble : 47,8% : Hommes : 48,8% ; Femmes : 46,6%) et le statut de célibataires (Ensemble : 44,6% : Hommes : 49,4% ; Femmes : 40,5%) prédominent au sein de la population avec un pourcentage cumulé de 92,4%. On constate également dans le tableau que :

- le mariage précoce, c'est-à-dire le mariage des moins de 18 ans existe, mais porte sur de proportions relativement faibles de garçons (2,5%) et de fille (2,7%) âgées de 16 à 17 ans ;
- la proportion des veuves et des divorcées (15,5%) est beaucoup plus élevée que celle des veufs et divorcés (2,2%) chez les 18 ans et plus. Ce qui peut traduire, entre autre la difficulté de remariage des veuves et des divorcées.

Tableau 2 : Distribution (%) de la population des 12 ans et plus par le statut matrimonial selon le sexe

Statut matrimonial	12 - 17 ans		18 ans et +		Ensemble			Effectifs
	Masc	Fém	Masc	Fém	Masc	Fém	Total	
Célibataire	97,2	97,1	35,4	26,1	49,4	40,5	44,6	7 420
Marié(e) monogame	2,5	2,7	58,3	56,3	45,5	45,0	45,3	7 524
Marié(e) polygame	0,0	0,1	4,0	2,0	3,3	1,5	2,4	392
Veuf (veuve)	0,0	0,0	1,1	10,9	0,9	9,3	5,3	885
Divorcé(e)	0,0	0,0	1,1	4,6	0,8	3,6	2,3	384
Autre	0,3	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	15
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	16 620

Source : Enquête VFF-MGF 2019

3.1.3 Population des Chefs de ménage

Dans la population des Chefs de Ménage (CM), les femmes représentent 30,5% avec une proportion beaucoup plus élevée de veuves (43,3%) et de divorcées (12,8%) que chez les hommes CM où ces proportions sont respectivement de 1,5% et de 0,5% (Tableau 3). Il est à remarquer qu'en général, les statuts de veuves et de divorcés exposent les femmes à la vulnérabilité ainsi que les membres de ménages dont elles sont responsables.

Une très grande majorité des hommes CM sont mariés : 95,7% contre 36,2% de femmes CM. Les célibataires CM sont peu nombreux pour les deux sexes : 2,3% pour les hommes et 5,4% pour les femmes.

Tableau 3: Répartition (%) des Chef de ménages par statut matrimonial selon le sexe

Statut matrimonial	Masculin (%)	Feminin (%)	Ensemble	Effectifs
Célibataire	2,3	5,4	3,3	161
Marie(e) monogame	88,7	36,2	72,6	3 565
Marie(e) polygame	7,0	2,0	5,5	268
Veuf (ve)	1,5	43,3	14,3	701
Divorce(e)	0,5	12,8	4,3	209
Autre	0,0	0,2	0,1	4
Total	100,0	100,0	100,0	4 908

Source : Enquête VFF-MGF 2019

3.2 EDUCATION

3.2.1 Alphabétisation des 15 ans et plus

Le taux d’alphabétisation au niveau national est 55,6%. Ce taux comprend en son sein de grandes disparités entre :

- le milieu urbain (61,6%) et le milieu rural (22,4%) ;
- les hommes (67,0%) et femmes (45,7%) au niveau national ; et dans les milieux de résidence (Figure 2).

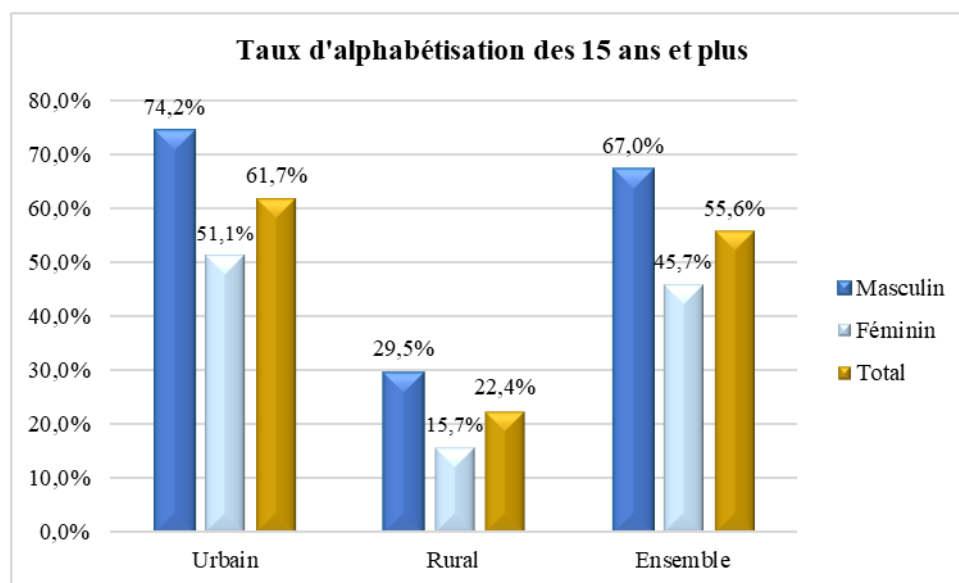
3.2.2 Niveau d’instruction des 15 ans et plus

Les niveaux d’instruction des personnes âgées de 15 ans et plus sont à l’image du taux d’alphabétisation avec ses disparités entre milieu de résidence et entre les sexes.

Le pourcentage des individus jamais scolarisés est 46,0% dans l’ensemble ; 40,2% en milieu urbain et 77,4% en milieu rural (Tableau 4).

En désagrégation par genre on note que le pourcentage des hommes qui n’ont jamais été à l’école est 36,2% alors que celui des femmes qui n’ont jamais été à l’école est de 54,3%. Ces pourcentages sont respectivement 29,6% et 49,1% en milieu urbain ; 70,6% et 83,6% en milieu rural. Ces mêmes différences existent pour les niveaux scolaires entre les milieux de résidence et entre hommes et femmes.

Figure 2 : Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus par milieu et par sexe



Source : Enquête VFF-MGF 2019

Tableau 4 : Répartition (%) des 15 ans et plus par niveau d'instruction et par milieu de résidence

Niveau d'instruction	Urbain (%)			Rural (%)			Total (%)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Jamais scolarisé	29,6	49,1	40,2	70,6	83,6	77,4	36,2	54,3	46,0
Primaire	13,1	11,2	12,1	10,8	6,5	8,6	12,7	10,5	11,5
Secondaire 1 (Collège/CEM)	18,9	14,6	16,5	11,6	6,7	9,1	17,7	13,4	15,4
Secondaire 2 (Lycée)	25,4	17,5	21,1	5,9	2,8	4,3	22,2	15,3	18,5
Université	11,7	6,8	9,1	0,8	0,2	0,5	9,9	5,8	7,7
Autres	1,4	0,7	1,0	0,4	0,1	0,3	1,2	0,6	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	5 390	6 320	11 710	1 036	1 125	2 161	6 426	7 445	13 871

Source : Enquête VFF-MGF 2019

3.3 EMPLOI

Note 2 : Définition

Population active : population de 15 ans ou plus ayant un emploi (population active occupée) ou au chômage.

Chômeur : tout actif disponible n'ayant pas un emploi et étant à la recherche d'un emploi.

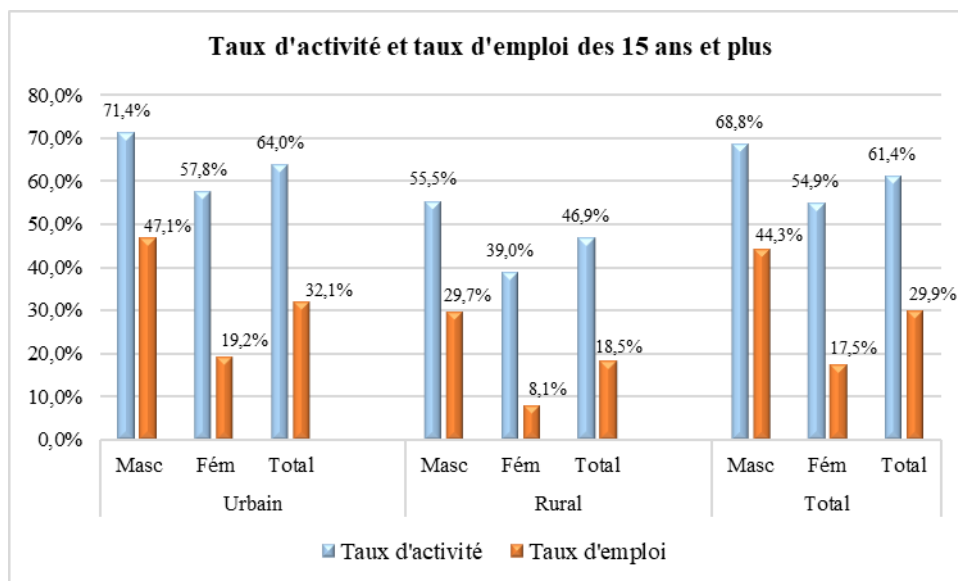
Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs et la population en âge de travailler (15 ans et plus).

Taux d'emploi : proportion de personnes disposant d'un emploi parmi celles en âge de travailler (15 ans et plus).

Les contrastes observés entre les milieux de résidence et entre les sexes les indicateurs de l'éducation se retrouvent dans les indicateurs de l'emploi (Figure 3). Le taux d'emploi est plus bas en milieu rural (18,5%) qu'en milieu urbain (47,1%). Il est aussi plus bas pour les femmes (17,5%) que pour les hommes (44,3%). Pour les mêmes sexes, les disparités entre les milieux de résidence restent très prononcées.

Tout en ressortant les disparités entre les milieux de résidence et les sexes, le taux d'activité est partout plus élevé. Sa différence avec le taux d'emploi représentant le pourcentage de chômeurs, est en mesure d'affirmer que le pourcentage de chômeurs est plus élevé en milieu urbain (32,0%) qu'en milieu rural (28,4%). On constate par contre que ce pourcentage est beaucoup plus élevé pour les femmes (37,4%) que pour les hommes (24,5%) dans l'ensemble, et dans le milieu urbain (Hommes : 24,2% ; Femmes : 38,6%) et dans le milieu rural (Hommes : 25,7% ; Femmes : 30,9%).

Figure 3 : Taux d'activité et taux d'emploi des 15 ans et plus par milieu de résidence et par sexe



Source : Enquête VFF-MGF 2019

4. CONNAISSANCES ET ATTITUDES SUR LES MUTILATIONS GENITALES FEMININES (MGF)

Ce chapitre se rapporte aux personnes (hommes et femmes) âgées de 15 ans et plus.

Note 3 : Définition

La mutilation génitale féminine (MGF) ou l'excision se définit comme l'ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme ou toute lésion causée aux organes génitaux féminins. « *Les mutilations génitales féminines sont universellement inacceptables car elles portent atteinte à l'intégrité physique et psychosexuelle des femmes et des filles et constituent une forme de violence à leur encontre* »¹².

Dans ce rapport trois types de MGF sont considérés :

Type 1 : Souna : la forme la plus simple : ablation partielle ou totale du clitoris

Type 2 : Excision : ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres avec ou sans excision des grandes lèvres

Type 3 : Infibulation : la forme la plus radicale, ablation totale du clitoris avec excision des petites lèvres et des grandes lèvres et fermeture (rétrécissement) de l'ouverture génitale

A la question « *Avez-vous déjà entendu parler de Mutilation génitale féminine ?* », la quasi-totalité (95,3%) des femmes âgées de 15 ans et plus ont répondu par l'affirmative contre seulement 3 hommes sur 5 (60,3%). Ensemble, cela fait un pourcentage de 79,1% de personnes âgées de 15 ans et plus qui ont entendu parler de MGF.

Selon les résultats obtenus, les principaux avis exprimés par rapport à la pratique des MGF par les personnes de 15 ans et plus qui en ont entendu sont les suivants :

- **Connaissance de la loi** : 70,2% des 15 ans et plus savent qu'il existe une loi interdisant la pratique de MGF (Hommes : 69,4% ; Femme : 70,2%). Ainsi une proportion non négligeable de 1/3 (29,8%), d'autant d'hommes et de femmes, ignore qu'il existe une loi qui interdit et punit la pratique de MGF (Hommes : 30,6% ; Femme : 29,8%) ;
- **Evolution de la pratique de MGF** : 71,3% trouvent que la pratique de MGF a diminué dans leur communauté. Cette opinion est plus répandue chez les femmes (73,4%) que chez les hommes (68,0%) au sein desquels la proportion de ceux qui ont dit ne rien en savoir ou qui n'ont pas voulu se prononcer est de 15,7% contre 9,3% pour les femmes. Seulement 3,3% ont estimé que la pratique de MGF a augmenté dans leur communauté (Hommes : 2,5% ; Femmes : 3,8%) - Figure 4 ;

¹² Document de la Stratégie nationale pour l'abandon de toutes formes d'excision – version 2006

- **Abandon de la pratique de MGF** : ils/elles sont plus nombreux, surtout les femmes, à penser que la pratique de MGF doit être abandonnée (Hommes : 67,9% ; Femmes : 70,4% ; Ensemble : 69,5%). Cependant une part non négligeable d'hommes et de femmes (21,3%) pensent que cette pratique doit continuer (Hommes : 20,0% ; Femmes : 22,0%) – Figure 5 ;
- **Prise de la décision de pratiquer les MGF** : 71,3% des hommes et 79,0% des femmes, soit 76,1% des sondés considérés ont affirmé que c'est habituellement la mère qui prend la décision finale concernant l'excision des filles dans les ménages. Ces pourcentages sont respectivement 20,9% ; 14,5% et 16,9% pour ceux et celles qui ont affirmé que c'est le père qui prend cette décision. Certaines personnes, même si leur proportion est faible (3,9%) ont évoqué la responsabilité de la grande mère dans la prise de la décision finale. Ces chiffres soulèvent le problème de l'implication profonde des femmes elles-mêmes et de la culture dans le maintien de la pratique de MGF ;
- **Sensibilisation** : la sensibilisation pour l'abandon de la pratique de MGF a atteint une proportion beaucoup plus élevée de femmes (76,0%) que d'hommes (57,4%) ; ce qui se traduit par un grand besoin de sensibilisation des hommes et d'une bonne partie des femmes – Figure 4 ;
- **Canaux de sensibilisation** : les principaux canaux de sensibilisation sur l'abandon de pratique de MGF les plus évoqués sont la télévision (69,2%) et la radio (24,1%) ;
- **Connaissance des dangers de MGF** : 55,0% des hommes et 45,4% des femmes ont déclaré que la pratique de MGF est totalement sans danger ou ne savent pas qu'elle est risquée pour la santé des filles (Figure 5). Cela montre à quel point les besoins de sensibilisation et d'information sur les dangers réels et potentiels des MGF sont grands.

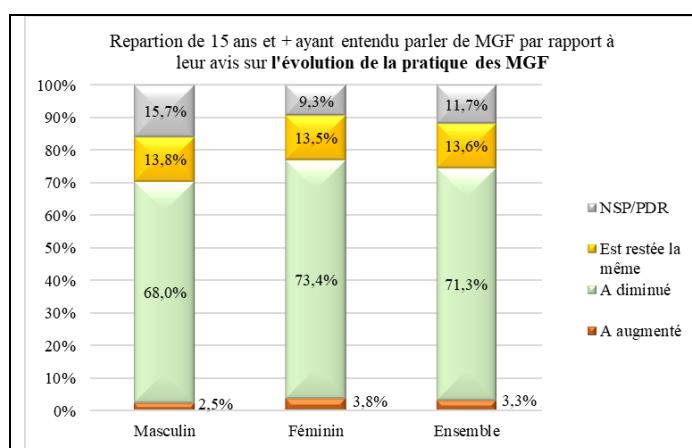


Figure 4

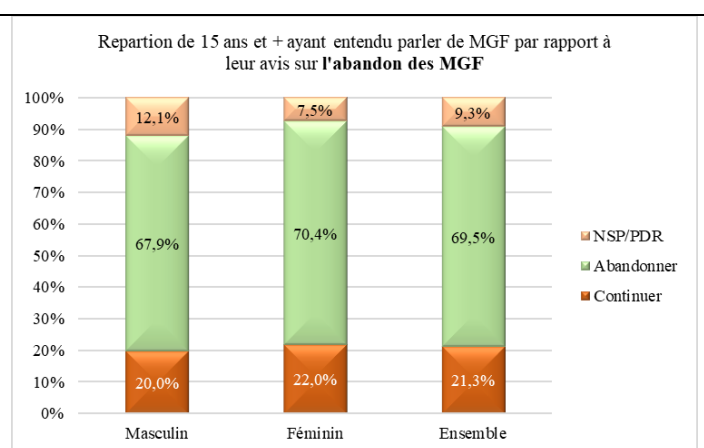
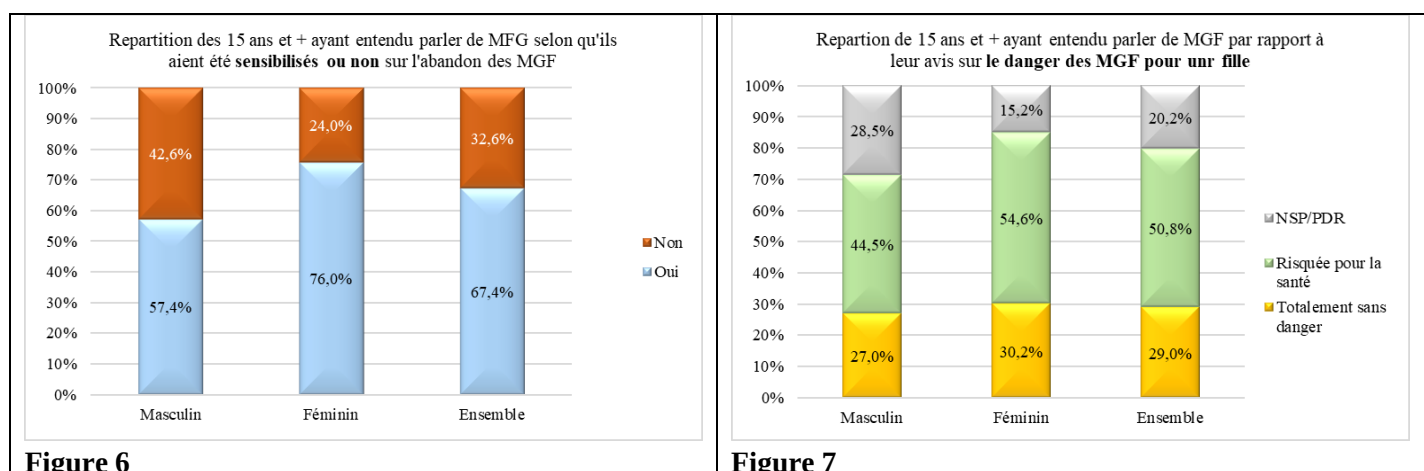


Figure 5



NSP/PDR : Ne Sait Pas/Pas De Réponse

De l'observation du Tableau 5, il ressort que les proportions d'hommes qui ignorent certains aspects ou qui n'ont pas d'opinion sur les questions relatives à la pratique de MGF et à ses conséquences sont d'une manière générale plus élevées que celles des femmes. Cela laisse penser, qu'au sein des ménages et de la communauté, les informations, les discussions et les débats sur les MGF sont encore entourés de tabous ou de mystères, à moins que ces hommes ne s'y intéressent que superficiellement.

Tableau 5: Avis des 15 ans et plus ayant entendu parler de MGF sur des affirmations génériques sur la pratique des MGF

	Masculin (%)			Féminin (%)			Ensemble (%)		
	En accord	En désaccord	Pas d'opinion / NSP	En accord	En désaccord	Pas d'opinion / NSP	44,3	41,7	13,7
Exciser c'est respecter nos aînés	39,6	38,1	22,0	47,1	43,8	8,7	38,0	47,7	14,0
Exciser une fille l'aide à rester vierge jusqu'au mariage.	34,3	43,1	22,2	40,2	50,6	9,0	35,7	47,6	16,4
L'excision enseigne aux filles l'obéissance et le respect	31,2	42,6	25,8	38,3	50,6	10,6	41,0	45,1	13,4
L'excision n'est pas la bonne chose à faire pour les filles	36,2	42,3	21,1	43,9	46,8	8,8	33,5	48,3	17,6
L'excision marque le passage d'une petite fille à une femme / adulte	29,6	43,2	26,5	35,8	51,4	12,3	44,7	41,0	13,1
L'excision ne fait partie de nos traditions et de notre culture	40,0	38,2	20,2	47,5	42,7	8,8	38,2	46,1	18,1
L'excision assure à une fille de conserver sa féminité	30,0	42,4	27,5	40,6	48,3	12,5	38,2	46,1	15,1
L'excision peut être pratiquée par une matrone (exciseuse) traditionnelle	34,2	42,4	22,7	40,6	48,3	10,5	34,1	47,4	17,8
L'excision ne présente aucun danger lorsqu'elle est pratiquée par une matrone (exciseuse) traditionnelle	29,7	44,1	25,5	36,8	47,4	13,2	46,5	34,3	14,2
L'excision peut être pratiquée par un professionnel de la santé (médecin / infirmière)	42,3	31,0	26,2	49,1	36,2	14,2	47,1	33,8	18,5
L'excision ne présente aucun danger lorsqu'elle est pratiquée par un professionnel de la santé	42,7	30,8	25,9	49,8	35,6	14,1	25,7	50,4	22,7
Les filles non excisées ne sont pas pures	22,1	45,6	31,3	27,9	53,3	17,6	54,9	15,1	29,5
La MGF augmente le risque d'accouchement pour une mère et son enfant »	47,6	11,5	40,4	59,3	17,3	22,9	44,3	41,7	13,7

Source : Enquête VFF-MGF 2019

En considérant globalement les avis exprimés par les hommes et les femmes, les résultats sont mitigés car aucune proportion des opinions sur les affirmations génériques ne dépasse pas 50%

aussi bien pour ceux et celles qui sont « en accord » que pour ceux et celles qui sont « en désaccord » sauf pour l'affirmation « *la MGF augmente le risque d'accouchement pour une mère et son enfant* » avec laquelle 54,9% de l'ensemble des interviewés sont en accord (Homme : 47,6% ; Femmes : 59,3%) – Tableau 3.

Ces résultats mitigés ressortent également des discussions des focus groupes qui montrent pour certains que : « *les mutilations génitales féminines ne sont plus à l'ordre du jour à cause des associations qui ont contribué à leur arrêt complet. Les femmes ont compris que c'était néfaste pour les jeunes filles. (Jeune femme de moins de 30 ans, Ali Sabieh)* »

« *les gens ont maintenant compris que c'était mauvais d'exciser leurs filles et ils ont complètement abandonné. (Jeune homme de moins de 30 ans, Assamo)* »

Alors que d'autres affirment que : « *les MGF font parties de notre culture et de notre tradition. C'est ce qui nous distingue des autres cultures et des autres peuples. On doit garder nos traditions. (Jeune femme de moins de 30 ans Wahle Daba)* »

« *Nous continuons à pratiquer les MGF, sous la forme de la Sunna, car c'est dans notre tradition. J'ai moi-même été excisée et je continue à faire exciser mes filles et mes petites filles. Une fille qui n'est pas excisée chez nous est considérée comme un garçon et tout le monde va la traiter comme telle et l'insulter. (Femme âgée de plus de 30 ans, Artta)* »

« *Les filles non excisées agissent et se comportent comme des garçons. Et elles sont également plus excitées que les filles qui, elles, ont subi l'excision. J'ai même entendu les propos d'un grand cheikh à la télévision qui expliquait qu'il fallait exciser les filles pour leur éviter des problèmes plus tard quand elles seront grandes. Et je vois ça tous les jours. Des filles qui se jettent sur les garçons et qui tombent enceinte très jeune. Moi, je suis contre la pratique de l'infibulation comme elle est pratiquée par les somalis. Par contre, nous les arabes, nous privilégions la sunna qui consiste à juste faire saigner un tout petit peu la fille en lui enlevant le bout du clitoris. (Femme âgée de plus de 30 ans, Quartier 1)* »

Dans l'ensemble des groupes, il se dégage une attitude favorable à la pratique de la sunna qui est justifiée tantôt par le recours à la religion, tantôt à la culture et à la tradition.

Il existe cependant pour la plupart des affirmations de différences notables entre les proportions de ceux et celles qui les approuvent et de ceux et celles qui les désapprouvent (Tableau 3). Les affirmations fortement désapprouvées sont :

- les filles non excisées ne sont pas pures ;
- l'excision marque le passage d'une petite fille à une femme / adulte ;
- exciser une fille l'aide à rester vierge jusqu'au mariage. ;
- l'excision enseigne aux filles l'obéissance et le respect ;
- l'excision ne présente aucun danger lorsqu'elle est pratiquée une matrone traditionnelle ;
- l'excision assure à une fille de conserver sa féminité ;
- l'excision peut être pratiquée par une sage-femme traditionnelle.

Les affirmations fortement approuvées sont :

- l'excision ne présente aucun danger lorsqu'elle est pratiquée par un professionnel de la santé ;
- l'excision peut être pratiquée par un professionnel de la santé (médecin / infirmière).

5. PRATIQUES DES MUTILATIONS GENITALES FEMININES (MGF)

5.1 TAUX DE PREVALENCES DES MGF

Le taux de prévalence nationale de MGF, tous types et tous âges considérés, est de 70,7% (Tableau 6).

Il existe de grandes différences entre les taux de prévalences dans :

- les régions : les taux de prévalences dans la région d'Ali Sabieh (61,2%) et à Djibouti ville (68,5%) sont beaucoup moins élevées que ceux des autres régions : Obock (73,6%) ; Arta (76,4%) ; Dikhil (82,0%) et Tadjourah (88,2%) ;
- les milieux de résidence : le taux de prévalence de MGF est de 69,1% en milieu urbain alors qu'il est de 78,6% en milieu rural.

Le faible taux de prévalence de MGF dans la région d'Ali Sabieh pourrait s'expliquer par une plus grande efficacité des programmes de sensibilisation. Ainsi à Assamo, un village situé à 20 minutes d'Ali Sabieh, toutes les personnes interviewées dans les focus groupes avaient suivis au moins une fois au cours des 3 derniers mois une sensibilisation sur les MGF.

« Nous avons eu un atelier de sensibilisation sur les méfaits des MGF et nous avons expliqué à nos fidèles que cette pratique n'était pas islamique dans son essence. Nous avons des ateliers de discussion chaque mois sur le sujet et sur d'autres et nous les mentionnons souvent dans les prêches du vendredi. (Leader religieux/Iman, Assamo) »

« Nous participons à des ateliers de sensibilisation sur les MGF régulièrement. (Jeune femme de moins de 30 ans, Assamo) »

« Il y a en ce moment un projet de l'Unicef sur la lutte contre les MGF dans la localité de Assamo. (Jeune homme de moins de 30 ans, Assamo) »

Par contre, à Tadjourah, la situation est très différente. En effet, bien que les programmes de sensibilisation existent dans la région, les personnes interviewées lors des focus groupes ont indiqué avoir entendu que la pratique des MGF faisait partie de la sunna du prophète.

« Dans certains villages, on a entendu à la radio des personnalités religieuses qui nous ont dit que ça fait partie de la sunna du prophète. (Homme âgé de plus de 30 ans, Tadjourah) »

Le même constat ressort pour Djibouti ville, et les autres régions de l'intérieur.

« Le ministère des biens waqfs doit trancher une bonne fois pour toute sur cette question de la sunna. Cette question ne fait pas l'unanimité chez les imams eux-mêmes. J'ai participé à un atelier où étaient présents des imams et des religieux. On a appris que la sunna (excision) ne fait pas partie de la Sunna du prophète et qu'aucune des filles du prophète n'était excisée. De plus cette pratique n'existe pas chez les arabes du golfe arabo persique ni dans les autres pays musulmans exceptés Djibouti, le Soudan et l'Égypte et la Somali. On doit trancher sur cette question une bonne fois pour toute. Le ministère des biens waqfs doit prendre une position très claire sur le sujet et l'annoncer publiquement. Sinon, à chaque pas en avant qu'on va faire sur cette question, on fera deux pas en arrière. (Leader communautaire/Chef de village, Tadjourah) »

Il existe également de grands écarts entre les taux de prévalences dans les groupes d'âges. En fait le niveau des taux de prévalence monte rapidement avec les âges passant de 11,0 % pour les 0-5 ans à 37,7% pour les 6-11 ans, puis à 71,5% pour les 12-17 ans, ensuite à 84,5% pour les 18-23 ans et enfin à plus de 90% pour les 24 ans et plus. Il faudra toutefois être circonspect dans les conclusions à tirer de ces observations car le fait que des filles de moins de 12 ans ne soient pas excisées au moment de l'enquête ne veut nullement dire qu'elles ne le seront pas après.

Tableau 6: Taux de prévalences MGF par région, milieu et type

	Taux de prévalence MGF en % (tous types)	Effectif de femmes	Taux de prévalence en % par type de MGF			Effectifs de femmes excisées
			Souna	Excision	Infibulation	
Djibouti-ville	68,5	8 702	40,3	18,1	41,4	5 960
Ali Sabieh	61,2	660	30,8	30,7	38,6	404
Dikhil	82,0	685	45,7	30,2	23,6	562
Tadjourah	88,2	788	36,1	5,8	57,0	695
Obock	73,6	276	66,3	24,3	1,8	203
Arta	76,4	513	50,9	14,0	35,1	392
Ensemble	70,7	11 624	41,0	18,5	40,1	8 216
Urbain	69,1	9 685	40,8	18,5	40,4	6 693
Rural	78,6	1 939	41,7	18,4	38,8	1 524
0 - 5 ans	11,0	1 765	93,8	3,1	3,1	195
6 -11 ans	37,7	1 489	93,2	4,3	2,5	562
12 - 17 ans	71,5	1 356	85,3	7,8	6,8	971
18 - 23 ans	84,5	1 212	71,1	15,6	13,2	1024
24 - 29 ans	92,4	1 295	44,7	29,0	25,6	1196
30 - 39 ans	93,9	1 827	22,0	29,9	47,5	1714
40 - 49 ans	95,1	1 186	8,9	19,9	70,8	1129
50 - 59 ans	96,6	683	5,6	15,0	78,6	660
60 ans +	94,0	583	6,2	5,8	86,9	548

Source : Enquête VFF-MGF 2019

Note : la différence à 100 de la somme des pourcentages en ligne représente les «non déclarés »

5.2 EVOLUTION DANS LA PRATIQUE DE MGF

Au niveau national, le taux de prévalence de MGF a baissé de 78,4% en 2012 à 70,7% en 2019, soit une baisse de près de 8 points de pourcentage en 7 ans.

5.2.1 Evolution taux de prévalence des MGF au niveau du milieu de résidence et des régions

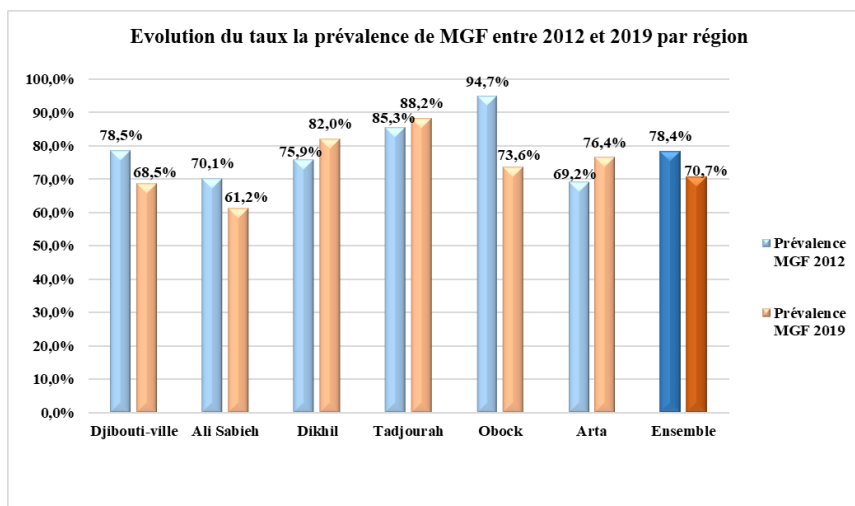
Au niveau du milieu de résidence la diminution du taux de prévalence est observée uniquement dans le milieu urbain où il est passée de 78,5% à 69,1% entre 2012 et 2019. Pendant ce temps il a légèrement augmenté en milieu rural de 77,8% à 78,6%.

Au niveau des régions, deux tendances se dégagent dans l'évolution du taux de la prévalence de MGF entre 2012 et 2019 (Figure 8) :

- une baisse du taux de la prévalence est observée dans les régions à forte population urbaine, à savoir Djibouti ville, où il a baissé de 78,5% à 68,5%, et la région d'Ali Sabieh, où elle a baissé de 70,1% à 61,2%. On retiendra que la proportion de la population urbaine est 100% à Djibouti ville et 55,5% dans la région d'Ali Sabieh ;
- une augmentation du taux de la prévalence dans les régions à forte population rurale, à savoir dans les régions de Dikhil où il est passé 75,9% à 82,0% ; de Tadjourah où il est passée de 85,3% à 88,2% et d'Arta où il a augmenté de 69,2% à 76,4%. Il faut noter que la proportion de la population rurale dans ces trois régions est respectivement 66,7% ; 79,8% ; 77,6%.

Le cas de la région d'Obock est particulier car malgré une proportion élevée de 66,3% de population rurale, le taux de prévalence de MFG y a véritablement baissé de 94,7% à 73,6% entre 2012 et 2019, même si ce niveau du taux de prévalence est toujours beaucoup plus élevé qu'à Djibouti ville et dans la région d'Ali Sabieh.

Figure 8 : Evolution du taux de prévalence de MGF de 2012 à 2019 par région



Source : Enquête VFF-MGF 2019

5.2.2 Evolution du taux de prévalence des types de MGF

En ce qui concerne les types de MGF on constate une évolution intergénérationnelle : la souna est beaucoup plus pratiquée pour les 0 – 24 ans que les autres formes de MGF (excision et infibulation) qui étaient plus pratiquées pour les 25 ans et plus (Tableau 6). Cela peut souligner un processus d'abandon progressif des MGF ; sinon à défaut d'abandonner on adopte la forme la plus simple.

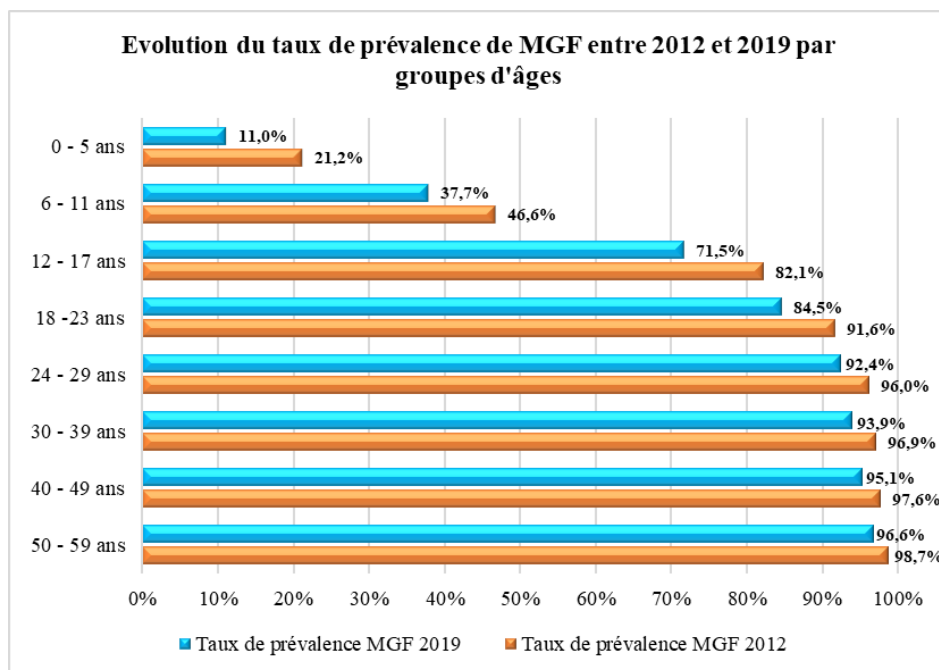
En effet, les différents focus groupe font ressortir que les formes les plus graves des MGF sont en perte de vitesse au profit des formes jugées plus légères. « On faisait le pharaonique avant mais avec les sensibilisations qu'on a eu, on a laissé et on fait que la sunna. On garde la tradition et il n'y a pas de risque ». L'opinion d'une autre femme de Tadjourah (44 ans mariée) va dans le même sens en affirmant que « Avant on enlevait tout maintenant c'est juste la sunna parce qu'on ne peut pas tout laisser » (Femme de 44 ans, Tadjourah).

Malheureusement les types de MGF n'étaient pas inclus dans l'étude de 2012 pour faire examiner l'évolution de la pratique des différents types.

5.2.3 Evolution du taux de prévalence par groupes d'âges

De 2012 à 2019, on constate une diminution du taux de prévalence de MGF dans les différents groupes d'âges (Figure 9). La baisse du taux de prévalence est plus importante dans les groupes d'âges de 0 à 17 ans, ce qui signifie une diminution progressive de la pratique de MGF au fil des ans. Pour soutenir cette affirmation le paragraphe 5.2.4 à travers l'analyse de la tendance de la courbe d'évolution du taux de prévalence des 15-24 ans confirme la baisse réelle de la pratique de MGF au niveau national.

Figure 9 : Evolution du taux de MGF entre 2012 et 2019 par groupes d'âges



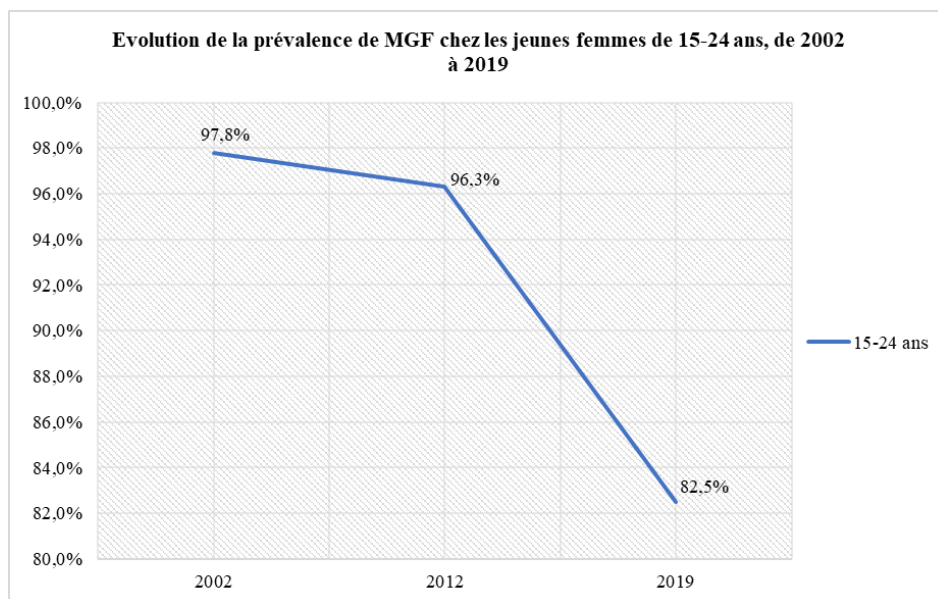
Source : Enquête VFF-MGF 2019

5.2.4 Examen de courbe d'évolution du taux de prévalence de MGF chez les jeunes femmes de 15 -24 ans

Pour mieux examiner la tendance à la baisse du taux de prévalence de MGF on se propose d'analyser l'évolution du taux de prévalence de MGF des jeunes femmes de la tranche d'âge 15-24 ans. On choisit cette tranche en partant du postulat selon lequel dans certaines traditions, une fille qui n'a pas été excisée jusqu'à l'apparition de ses premières règles ne doit plus être excisée, et de l'hypothèse que la quasi-totalité des filles ont leurs premières avant 15 ans. Sous ces considérations cette tranche d'âge de jeunes femmes est à même de mieux renseigner sur l'évolution de la pratique de MGF car elle reflète pare ailleurs ce qui passe ou se pratique « présentement » dans la société pour les femmes.

Ceci étant, on constate qu'entre 2002 et 2012 le taux de prévalence de MGF des chez les jeunes femmes de 15-24 ans a amorcé une timide baisse de 97,8% à 96,3%. Mais à partir de 2012, une importante inflexion de la courbe du taux de prévalence à la baisse s'opère, ce qui dénote une baisse significative du taux de prévalence de MGF chez ces jeunes entre 2012 et 2019 de 96,3% à 82,5%, soit 13,8 points de pourcentage. En d'autres termes le taux de prévalence a baissé, en pourcentage, 11,5 fois en 7 ans (2012 – 2019) par rapport à la baisse enregistrée en 10 ans entre 2002 et 2019. A partir de là on peut affirmer qu'on est entrée dans une phase de diminution importance et irréversible de la pratique de MGF, car le pourcentage de jeune filles non excisées ayant atteint l'âge limite de l'excision est de plus en plus important. Tout laisse penser que ces filles qui ont « échappé » à la MGF ne voudront pas soumettre leurs enfants à cette pratique. Ainsi au fil des ans, et de génération en génération, la pratique de MGF se réduira considérablement. Mais comme tout phénomène ancré dans la culture et les mœurs, il faudra un temps plus ou moins long pour tendre vers l'abandon total de MGF dans la société djiboutienne.

Figure 10 : Evolution du taux de prévalence de MGF chez les jeunes femmes de 15-24 ans, de 2002 à 2019

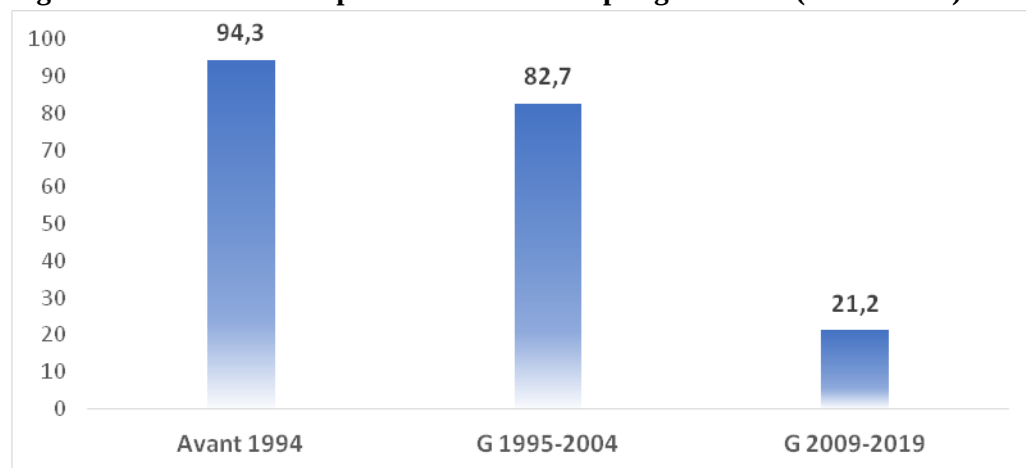


Source : Enquête VFF-MGF 2019

5.2.5 Evolution de prévalence des générations 1994-2019 chez la cohorte 0-10 ans

Les résultats des analyses approfondies montrent un important recul de la pratique des MGF comparé aux années précédentes avec de moins en moins de jeunes filles et d'adolescentes ayant subi les MGF par rapport aux générations plus âgées. Une comparaison des cohortes de 0-10 ans depuis 1994 illustre cette baisse conséquente de la prévalence passant de 94,3% parmi les générations nées avant 1994 à 21,2% parmi les générations des dix dernières années (Figure 1).

Figure 1 : Évolution de la prévalence des MGF par génération (1994 – 2019)



Source : Enquête VFF-MGF 2019

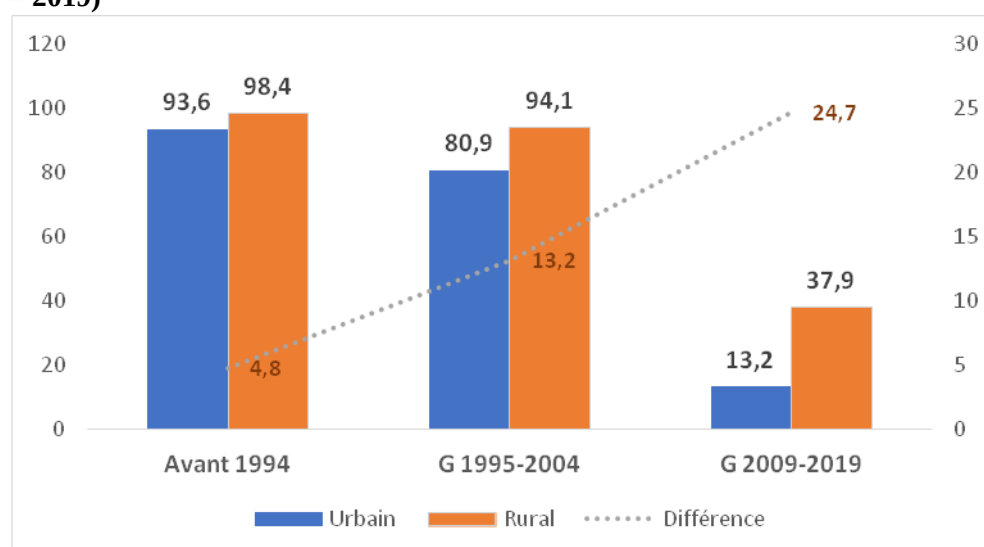
Ces chiffres indiquent qu'en 2019, 78,8% des jeunes filles âgées de 0 à 10 ans n'ont pas subi les MGF sur l'ensemble du territoire national.

Ce recul de la prévalence des MGF est plus accentué dans le milieu urbain où seulement 13,2% des jeunes filles de 0 à 10 ans ont subi les MGF en 2019 contre 93.6% pour les générations nées avant 1994, soit une diminution de près de 86%. (Figure 2)

On observe la même tendance pour le milieu rural avec un déclin de 61% de la pratique des MGF entre les générations.

Il convient de noter que, même si la prévalence des MGF parmi les jeunes filles de 0 à 10 ans a connu une forte diminution quel que soit le milieu de résidence, le rôle de leader dans ce changement revient au milieu urbain. Une adolescente qui réside en milieu urbain en 2019 présente 0.25 fois moins de risque de subir les MGF que ses congénères du milieu rural.

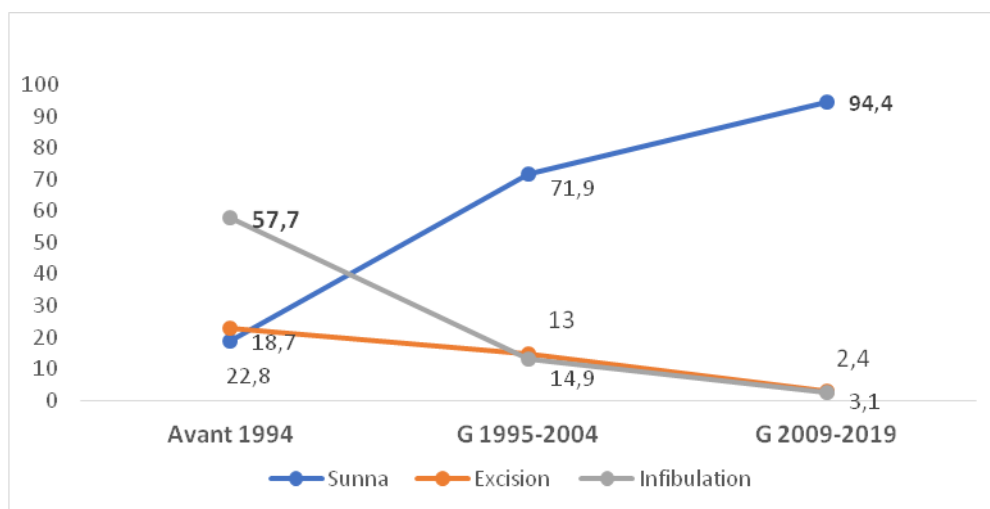
Figure 2 : Évolution de la prévalence des MGF par génération selon le milieu de résidence (1994 – 2019)



Source : Enquête VFF-MGF 2019

Enfin, en se basant cette cohorte 0-10 entre les générations 1994-2019, on remarque un abandon massif de l'infibulation au profit de formes jugées plus légères comme la sunna. Ainsi, la sunna est la forme la plus pratiquée aujourd'hui avec 94.4% des cas (**Figure 3**)

Figure 3 : Évolution de la prévalence des MGF par génération selon le type de MGF (1994 – 2019)



Source : Enquête VFF-MGF 2019

5.3 AGES, AUTEURS ET LIEUX DE PRATIQUE DE MGF

L'âge moyen à la pratique de MGF est de 6,2 ans en milieu urbain ; 3,9 ans en milieu rural et 5,8 ans pour l'ensemble. Les âges médians sont dans cet ordre, 7 ans, 3 ans et 6 ans.

Il est à remarquer que l'âge moyen était de 7 ans en 2012. En milieu urbain c'était 7,4 ans et 4,9 ans en milieu rural.

Les MGF sont généralement pratiquées par les matrones ou exciseuses traditionnelles (93,2%), aussi bien en milieu urbain (92,5%) qu'en milieu rural (96,6%). Une proportion de 6,8% de MGF est pratiquée par un membre du corps médical (Médecin, Sage-femme, Infirmière). En 2012 une proportion 97,7% des MGF étaient pratiquées par les matrones ou exciseuses traditionnelles dont des membres de la famille et seulement 2,3% était pratiquée par les professionnels de la santé ;

Les MGF sont faites dans la plus grande majorité des cas à domicile : 95,5% en milieu urbain ; 98,3% en milieu rural et 96,0% dans l'ensemble. En 2012 « l'excision est pratiquée dans la majorité absolue des cas à domicile, soit 93,2%, Elle n'est pratiquée dans un établissement de santé que dans 5,7% des cas »¹³.

5.4 CONSEQUENCES VECUES DES MGF

Les conséquences de MGF les plus évoquées par les femmes les ayant subies sont listées par ordre d'importance de proportion dans le Tableau 7. On y remarque que les problèmes menstruels (29,8%), les difficultés d'écoulement des menstrues (21,9%), les rapports sexuels douloureux (20,8%), les accouchements difficiles (20,3%) ont touché plus d'une femme sur cinq (1/5) au sein des groupes de femmes concernées par les différentes conséquences.

¹³ Rapport EDSF/PAPFAM 2012

Par ailleurs, les groupes de discussion font ressortir une bonne connaissance des conséquences liées aux MGF : « elles peuvent amener des problèmes de douleur lors de la menstruation, ou encore de stérilité et des troubles lors de l'accouchement. (Jeune femme de moins de 30 ans, Jebel) »

Les MGF amènent de nombreux problèmes à la fille comme celui de la stérilité, de problèmes lors de l'accouchement ou pendant la période de menstruation. C'est un crime contre les filles. (Jeune homme de moins de 30 ans, Ali Sabieh) »

Tableau 7: Proportion (en %) de femmes ayant subi de MGF par conséquences de MGF vécues

Conséquences vécues des MGF	Proportion (%)	Effectif de femmes concernées
Problèmes menstruels	29,8	2 448
Difficultés d'écoulement des menstrues	21,9	1 799
Rapports sexuels douloureux	20,8	1 709
Accouchement difficile	20,3	1 668
Difficultés à uriner, notamment miction douloureuse	19,0	1 561
Anxiété	12,2	1 002
Saignement excessif (hémorragie)	12,1	994
Traumatisme	11,4	937
Douleurs sévères dans la région génitale	11,2	920
Infections	10,9	896

Source : Enquête VFF-MGF 2019

6. MARIAGES PRECOCES (DES FEMMES)

Ce chapitre se rapporte aux femmes en union ou en rupture d'union de 15-64 ans désignées parfois par femmes non célibataires.

Note 4 : Age officiel au mariage

En République de Djibouti, la loi n° 152/AN/02/4^{ème} L portant code de la famille fixe l'âge au mariage à 18 ans, mais tolère les mariages à un âge inférieur selon l'esprit des articles qui suivants extraits de cette loi.

Article 13 :

.....

Les futurs époux doivent avoir l'âge révolu de 18 ans pour contracter le mariage.

Article 14 :

Le mariage des mineurs qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité légale est subordonné au consentement de leurs tuteurs.

En cas de refus des tuteurs et de persistance des deux futurs conjoints, le mariage est autorisé par le juge.

Article 15 :

Le mariage du prodigue n'est valable qu'après consentement du curateur. Ce dernier peut, avant la consommation du mariage, en demander l'annulation au juge.

Article 16 :

Le père ou son mandataire, le grand-père ou son mandataire consent au mariage de l'enfant mineur, qu'il soit de sexe masculin ou féminin et ce conformément aux dispositions de l'article 14.

Dans ce rapport, on entend par mariage précoce, tout mariage célébré avec un individu de moins de 18 ans, soit l'âge officiel de la majorité dans le pays.

La 3^{ème} Commission de l'Assemblée des Nations Unies a considéré en novembre 2018 que *« les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés sont des pratiques néfastes qui violent les droits de la personne, y portent atteinte et font échec à leur réalisation, qu'ils accompagnent et perpétuent d'autres pratiques néfastes et violations des droits de la personne, et que ces actes ont des répercussions excessivement préjudiciables aux femmes et aux filles. »*

6.1 AGE AU PREMIER MARIAGE

L'âge moyen au premier mariage des femmes, calculé ici, avec la méthode arithmétique pondérée à partir de l'âge au premier mariage des non célibataires¹⁴, est 23,2 ans dans l'ensemble. Il est 23,5 ans en milieu urbain et 21,3 ans milieu rural (Tableau 8).

Le taux de mariage précoce est 13,3% dans l'ensemble avec une différence importante entre le milieu urbain (10,3%) et le milieu rural (26,9%).

Le taux de mariage des enfants de 10-14 ans est 3,3%. Ce qui présente 24,7% des mariages précoces. Le mariage des enfants de 10-14 ans représente 20,2% des mariages précoces dans le milieu urbain et 32,7% dans le milieu rural.

Tableau 8 : Age au premier mariage par milieu de résidence

Age au 1 ^{er} mariage	Urbain	Rural	Ensemble
10 - 14 ans (%)	2,1	8,8	3,3
15 - 17 ans (%)	8,2	18,1	10,0
18 ans et + (%)	89,7	73,2	86,7
Age moyen au 1 ^{er} mariage (ans)	23,5	21,3	23,2
Age médian au 1 ^{er} mariage (ans)	23,0	20,0	22,0

Source : Enquête VFF-MGF 2019

¹⁴ L'autre méthode de calcul de l'âge moyen au premier mariage est de Hajnal à partir de la proportion de célibataires par âge ou groupe d'âge, souvent utilisée dans les rapports PAPFAM

La prévalence des mariages précoces est confirmée par les résultats des discussions en focus groupes. En effet, dans deux localités rurales, As Eyla, dans la région de Dikhil et Oula, à Obock, les personnes interviewées ont déclaré que les mariages précoces existent.

« Les gens se marient très jeune avec leurs « absoumas » et parce qu'il n'y a rien d'autre à faire. On marie aussi les filles pour éviter les grossesses avant le mariage. (Jeune homme de moins de 30 ans, As Eyla) »

« On a tous notre «absouma » ici et beaucoup de gens se marient jeune. (Jeune femme de moins de 30 ans, Oula)

6.2 CONSENTEMENT AU PREMIER MARIAGE

La proportion de femmes non consentantes à leur mariage est de 11,4% dans l'ensemble (Tableau 9). Ce chiffre relativement présente assez de disparité en son sein par rapport aux âges et aux milieux de résidence :

- es proportions de non consentement au mariage sont beaucoup plus élevées pour les mariages précoces que pour les mariages non précoces : 13,5% versus 5,7% en milieu urbain ; 50,3% versus 27,9% en milieu rural. Ces proportions de non consentement sont encore plus élevées pour les mariages des enfants de 10-14 ans : 21,7% en milieu urbain et 70,3% en milieu rural.
- es mariages célébrés sans le consentement des femmes sont plus fréquents en milieu rural (33,9%) qu'en milieu urbain (6,5%). Cela est le cas à tous les âges.

Tableau 9: Proportions (%) de consentement au mariage par âge et milieu de résidence

Age	Urbain (%)		Rural (%)		Ensemble (%)	
	Consentante	Non consentante	Consentante	Non consentante	Consentante	Non consentante
10 - 14 ans	78,3	21,7	29,7	70,3	55,1	44,9
15 - 17 ans	88,6	11,4	59,4	40,6	79,1	20,9
10 - 17 ans	86,5	13,5	49,7	50,3	73,2	26,8
18 ans & +	94,3	5,7	72,1	27,9	91,0	9,0
Ensemble	93,5	6,5	66,1	33,9	88,6	11,4

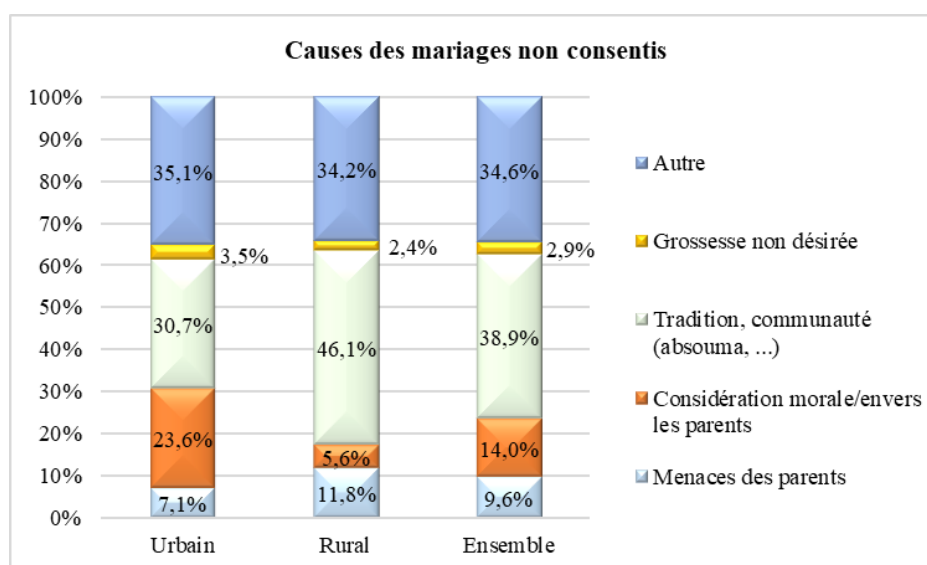
Source : Enquête VFF-MGF 2019

6.3 CAUSES DES MARIAGES NON CONSENTIS

Les causes des mariages non consentis ou forcés des femmes sont les mêmes mais varient d'importance d'un milieu de résidence à l'autre (Figure 11) :

- considérations envers les parents : 23,6% en milieu urbain ; 5,6% en milieu rural ;
- menaces (morales, physiques, psychologiques) des parents : 7,1% en milieu urbain ; 11,8% en milieu rural ;
- tradition, communauté (absouma, autres arrangements entre famille) : 30,7% en milieu urbain ; 46,1% en milieu rural ;
- grossesses non désirées : 3,5% en milieu urbain ; 2,4% en milieu rural ;
- autres causes (économiques, absences de d'autres choix, ...) : 35,1% en milieu urbain ; 34,2% en milieu rural.

Figure 11: Causes de mariages non consentis en proportion (%) de femmes non consentantes par milieu de résidence



Source : Enquête VFF-MGF 2019

Ce chapitre se rapporte aux femmes célibataires et aux femmes en union ou en rupture d'union de 15-64 ans désignées parfois par femmes non célibataires. Les résultats peuvent se rapporter différemment à chacun de ces deux groupes suivant les caractéristiques étudiées.

7.1 MESURE DE LA VIOLENCE – FORMES DE VIOLENCES

Pour l'étude menée, les violences ont été mesurées auprès des femmes de 15-64 ans avec des taux de prévalence à travers trois formes de violences, à savoir :

- la **violence émotionnelle conjugale**, évaluée avec les questions suivantes : « Est-ce qu'il est déjà arrivé que votre mari/partenaire vous dise ou vous fasse quelque chose pour vous humilier devant d'autres personnes ; vous menace de vous blesser ou de vous faire du mal, à vous ou quelqu'un qui vous est proche ; vous insulte ou vous rabaisse ? ».
- la **violence physique conjugale**, évaluée avec les questions suivantes : « Est-ce qu'il est déjà arrivé que votre mari/partenaire vous bouscule, pousse, secoue, ou vous jette quelque chose ; vous gifle ; vous torde le bras ou vous tire les cheveux ; vous frappe à coups de poing ou avec quelque chose qui pouvait vous blesser ; vous donne des coups de pied, vous traîne par terre ou vous batte ; essaye de vous étrangler ou vous brûler avec l'intention de le faire ; menace de vous attaquer avec un couteau, un fusil ou une autre arme ? ».
- la **violence sexuelle conjugale**, évaluée avec les questions suivantes : « Est-ce qu'il est déjà arrivé que votre mari/partenaire vous force physiquement à avoir des rapports sexuels avec lui contre votre gré ; vous force physiquement à pratiquer des actes sexuels que vous ne voulez pas ; vous force sous la menace ou d'une autre manière à pratiquer des actes sexuels que vous ne voulez pas ? ».

Outre les violences conjugales il a été demandé à toutes les femmes de 15 – 64 ans enquêtées (en union ou non) si, depuis l'âge de 15 ans, elles avaient subi n'importe quel type de violence physique et/ou sexuelle de la part de n'importe quelle personne autre que le mari/partenaire. Des questions ont été aussi posées pour mesurer la violence pendant la grossesse et la violence faite par des femmes contre leurs maris/partenaires.

En dehors des violences conjugales le contrôle exercé par le mari/partenaire a été mesuré avec les questions suivantes : « Est-ce qu'il est déjà arrivé que votre mari/partenaire vous vous (accuse/accusait) souvent d'être infidèle; ne vous (permet/permettait) pas de rencontrer vos amies de sexe féminin ; (essaye/essayait) de limiter vos contacts avec votre famille; (insiste/insistait) pour savoir où vous (êtes/étiez) à tous moments ; ne vous (fait/faisait) pas

confiance en ce qui concerne l'argent; vous (menace/menaçait) de vous l'expulser du foyer, de vous abandonner /sans un "centime", de vous rationner ? » .

On note que **la prévalence d'une violence** se définit ici comme étant le nombre de femmes qui rapportent au moins un cas de violence au cours d'une période de référence considérée (au cours des 12 derniers mois par exemple). **Le taux de prévalence de la violence** est la proportion des femmes violentées dans l'ensemble de la population de femmes considérées. Cette population de femmes varie selon la forme de violence et le cadre de vie (ou contexte) où s'exerce la violence.

7.2 VIOLENCES PHYSIQUES

En considérant tous les types de violences physiques, il s'avère que 7,6% des femmes célibataires et non célibataires, âgées de 15 à 64 ans, ont subi au moins un acte de violences.

7.2.1 Violences physiques conjugales vis-à-vis des femmes

Une proportion de 7,9% de femmes non célibataires a subi au moins un acte de violence physique de la part du dernier mari/partenaire au cours de la vie de couple. Elles sont 4,6% de femmes non célibataires à l'avoir subi au cours des 12 derniers mois (Tableau 10). Les actes de violences physiques ont été plus fréquemment commis en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 10 : Proportion (%) de femmes non célibataires ayant subi au moins un acte de violence physique de la part du dernier mari/partenaire par milieu de résidence

Milieu de résidence	A subi moins un acte de violence physique conjugale dans la vie de couple (%)	Effectifs des femmes concernées	A subi moins un acte de violence physique conjugale au cours des 12 derniers mois (%)	Effectifs des femmes concernées
Urbain	7,6	287	3,9	149
Rural	9,2	79	7,6	66
Ensemble	7,9	366	4,6	215

Source : Enquête VFF-MGF 2019

En considérant les proportions de femmes non célibataires ayant subi au moins un acte de violence physique de la part du dernier mari/partenaire par type de violence, on s'aperçoit les gifles (5,9%) et les bousculades (4,5%) sont plus fréquentes (Figure 12). Elles sont suivies de « tordre le bras, tirer les cheveux » (3,0%), des coups de poings (2,9%) et des coups de pieds (2,7%). Les proportions de tentative d'étranglement (1,8%) ou d'attaque avec une arme (1,4%) sont plus faibles que les pour celles de autres types.

Lors des entretiens en focus groupes, plus de la majorité des femmes interviewées ont indiqué que les violences physiques étaient très rares.

« Les temps ont changé. Maintenant, ce sont les femmes qui sont les chefs dans les foyers. Depuis qu'on a le Ministère de la femme et le code de la famille, on a eu plus de pouvoir. (Femme âgée de plus de 30 ans, Arta) »

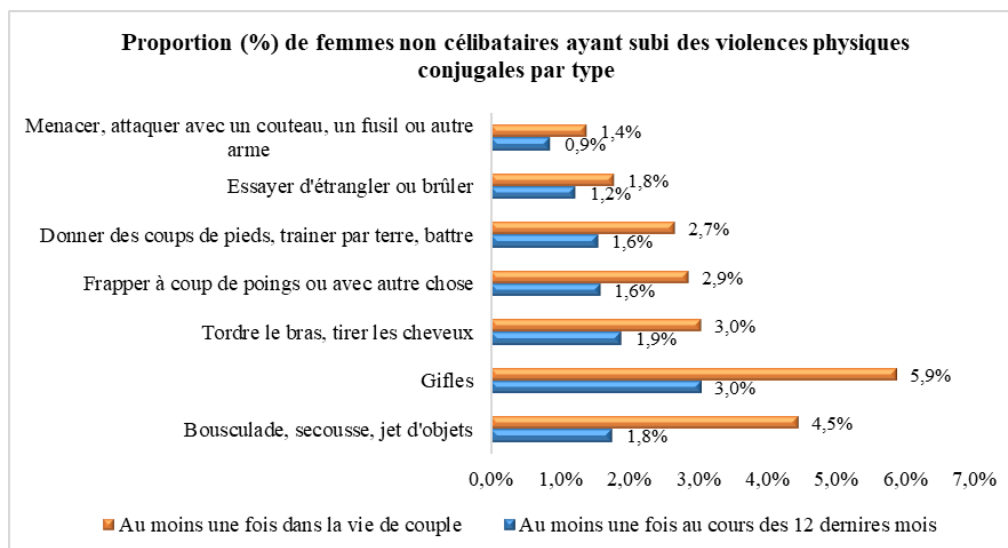
« Les femmes sont devenues des chefs maintenant. Depuis qu'on a mis en place le code de la famille, elles disent qu'elles vont porter plainte. Les hommes ont peur de faire des bêtises. (Homme âgé de plus de 30 ans, Assamo) »

Mais nous avons également recueilli le témoignage de femmes qui ont subi par le passé (et certaines qui continuent à subir encore) des violences de la part de leurs conjoints.

« Je me suis mariée à l'âge de 17 ans. J'en ai aujourd'hui 60. J'ai connu 3 mariages. Le premier, quand j'avais 17 ans. Je suis restée dans cette union pendant près de 15 ans. Mon mari de l'époque était très violent et très jaloux. Il me frappait et m'humiliait presque chaque jour alors que mon propre père n'avait jamais porté la main sur moi. Je n'arrivais pas à comprendre les raisons de cette violence. Je la subissais pour un oui ou pour un non. Cela a duré 15 ans. J'ai eu deux enfants avec mon premier mari et j'avais honte de dire que j'étais une femme battue. De plus, j'avais honte de demander le divorce. Je craignais le jugement de mes parents et de mes proches. J'ai patienté et enduré pendant toutes ces années parce que je ne voulais pas briser mon foyer. Mais les violences devenaient de plus en plus importantes. Un beau jour, je n'en pouvais plus. J'ai demandé le divorce malgré ma peur d'être jugée par mes proches. Je me suis remariée par la suite et divorcée encore. Avec mon troisième mari, c'est à cause de sa mère que nous nous sommes séparés. Elle me traitait de stérile alors qu'elle savait que j'avais déjà eu deux enfants de mon premier mariage. Je n'en pouvais pas de ces insultes. C'est pour ça que nous nous sommes séparés. Aujourd'hui, j'ai 60 ans. Je jouis d'une bonne retraite car j'ai travaillé pendant près de 40 ans à la banque. J'ai perdu mon premier enfant, une fille, à l'âge de 18 ans. Mon fils a aujourd'hui 30 ans. Dieu merci. Je me concentre sur lui et je lui donne tout mon amour. Entre moi et les hommes, c'est fini. Je dirais aux femmes aussi de ne pas garder le silence quand elles subissent des violences physiques. Il faut en parler et ne pas avoir honte. (Femme âgée de plus de 30 ans, Quartier 1) »

« Mon mari est très violent. On a été marié pendant 20 ans et il y a deux ans maintenant, il a rencontré une fille. Une espèce de clocharde qui « khâte » et qui boit, et depuis il a commencé à rentrer tard le soir, en état d'ivresse et quand cela arrive, il me frappe et veut me chasser de la maison avec mes enfants. J'ai accouché sous césarienne. Mon corps ne peut pas supporter des violences mais malgré cela, mon mari me frappe comme s'il se battait avec un homme. Un soir, à 3 heures du matin, il est rentré de chez la fille et a commencé à me battre. Il a ensuite voulu nous mettre dehors mes enfants et moi. Les voisins m'ont secouru. Depuis j'ai porté plainte contre lui et l'affaire est devant le juge. (Femme âgée de plus de 30 ans, Jebel)

Figure 12: Proportion (%) de femmes non célibataires ayant subi des violences physiques de la part du dernier mari/partenaire par type

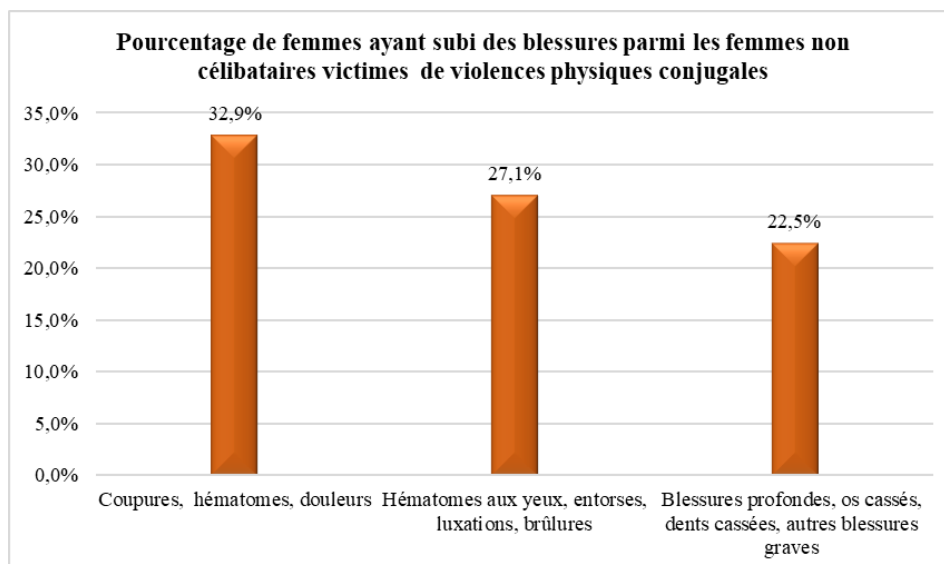


Source : Enquête VFF-MGF 2019

7.2.2 Blessures dues aux violences physiques du dernier mari/partenaire

Un pourcentage de 47,7% des femmes victimes de violences physiques conjugales de la part du dernier mari/partenaire ont eu au moins une blessure physique au cours des actes de violence ; et 6,7% d'entre elles ont eu au cours de la vie de couple trois types de blessures à savoir i) des coupures, des hématomes ou des douleurs ; ii) des hématomes aux yeux, des entorses, des luxations ou des brûlures et iii) des blessures profondes, des os cassés, des dents cassées ou d'autres blessures graves.

Figure 13 : Pourcentage de femmes ayant subi des blessures parmi les femmes non célibataires victimes de violences physiques conjugales



Source : Enquête VFF-MGF 2019

Des blessures profondes, des os cassés, des dents cassées ou d'autres blessures graves ont été rapportées par 22,5% des femmes victimes de violences physiques conjugales de la part du dernier mari/partenaire (Figure 13).

7.2.3 Violences physiques conjugales vis-à-vis des hommes

Elles représentent dans l'ensemble une proportion de 3,4% de femmes non célibataires à avoir déclaré qu'il leur est arrivé, au cours de leur vie de couple, de battre, de gifler, de donner des coups de pied ou de faire quelque chose d'autre avec l'intention de blesser physiquement leurs (derniers) maris/partenaires alors qu'ils ne leur avaient ni battu, ni agressé physiquement. Cette proportion est de 2,9% en milieu urbain et de 5,5% en milieu rural. Ces cas de violences sont survenus au cours des 12 derniers mois dans des proportions de 1,5% pour l'ensemble ; 1,2% pour le milieu urbain et 2,8% pour le milieu rural.

Selon 15,9% des femmes auteures de ces violences, leurs actes de violence sont intervenus le plus souvent au cours des 12 derniers mois. Ils sont intervenus de temps en temps pour 28,9% d'entre elles.

7.2.4 Violences physiques subies depuis l'âge de 15 ans par des femmes célibataires (15 ans et plus)

Les violences physiques ont touché 6,1% des femmes célibataires n'ayant jamais vécu en union avec un homme (Urbain : 6,4% ; Rural : 2,3%). Les acteurs de ces actes sont en général les mères ou femmes du père pour 60,9% de cas ; les pères ou maris de la mère pour 44,5% de cas ; les sœurs ou frères pour 38,8% de cas. Les cas des autres auteurs représentent de faibles proportions.

7.2.5 Violences physiques subies par des femmes enceintes

Une proportion de 2,7% de femmes non célibataires qui furent au moins une fois enceintes, ont subi des actes de violences pendant la grossesse aussi bien en milieu urbain (2,8%) qu'en milieu rural (2,3%) principalement par le mari/partenaire (53,9% de cas) ; les mères ou femmes du père (14,3% de cas) ; les pères ou maris de la mère (11,4% de cas).

7.3 VIOLENCES SEXUELLES

Selon les résultats obtenus 3,8% des femmes célibataires et non célibataires, âgées de 15 à 64 ans ont subi au moins un acte de violences sexuelles, tous types confondus.

7.3.1 Violences sexuelles conjugales vis-à-vis des femmes non célibataires

Les femmes non célibataires ayant été victimes d'au moins un acte de violence sexuelle de la part du dernier mari/partenaire au cours de la vie de couple représentent de 5,3% des femmes non célibataires (Tableau 11). Celles ayant subi une telle violence au cours des 12 derniers mois, représentent 3,5%. Tout comme pour les violences physiques conjugales, les violences sexuelles conjugales sont plus fréquentes en milieu rural qu'en milieu urbain.

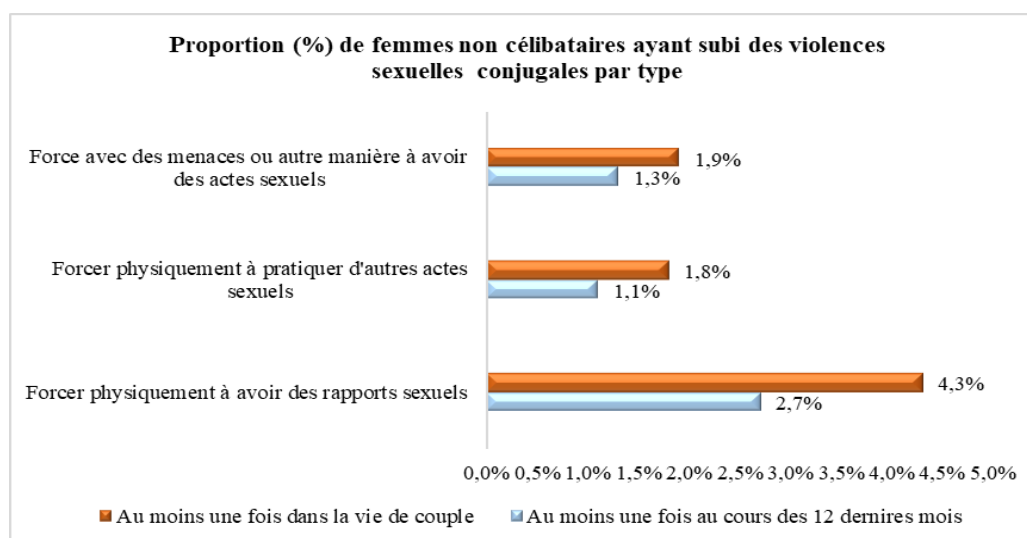
Tableau 11 : Proportion (%) de femmes non célibataires ayant subi au moins un acte de violence sexuelle de la part du dernier mari/partenaire par milieu de résidence

Milieu de résidence	A subi moins un acte de violence sexuelle conjugale dans la vie de couple (%)	Effectifs des femmes concernées	A subi moins un acte de violence sexuelle conjugale au cours des 12 derniers mois (%)	Effectifs des femmes concernées
Urbain	4,8	181	2,9	110
Rural	7,4	64	6,1	53
Ensemble	5,3	245	3,5	163

Source : Enquête VFF-MGF 2019

Le type de violence sexuelle conjugale le plus répandu est l'acte de forcer physiquement la femme à avoir des rapports sexuels contre son gré. Les cas de ce type ont été vécus par 4,6% des femmes non célibataires au cours de leur vie de couple avec le dernier mari/partenaire ; et 2,7% d'entre elles l'ont subi au cours des 12 derniers mois (Figure 14).

Figure 14: Proportion (%) de femmes non célibataires ayant subi des violences sexuelles de la part du dernier mari/partenaire par type



Source : Enquête VFF-MGF 2019

7.3.2 Violences sexuelles subies par les femmes depuis l'âge de 15 ans

Une proportion de 0,6% des célibataires n'ayant jamais vécu en union avec un homme et une proportion de 1,1% de femmes non célibataires ont déclaré avoir été forcées à avoir des rapports sexuels ou à pratiquer d'autres actes sexuels contre leur volonté à un moment donné de leur vie quand elles étaient enfants ou adultes, en dehors des liens du dernier mariage pour les femmes non célibataires. Cela représente 0,9% de l'ensemble des femmes de 15 – 64 ans qui ont bien voulu répondre à la question. Ces cas de violences sexuelles ont été plus fréquentes en milieu rural (3,4%) qu'en milieu urbain (0,5%).

Les actes de ces violences ont été posés, entre autres, par des :

- anciens maris/partenaires : 53,9% des cas ;
- anciens ou actuels petits amis : 19,9% ;
- amis de rencontres : 28,2% ;

Au cours des 12 derniers mois 0,2% des femmes ont été victimes de ces actes de violences sexuelles.

7.4 VIOLENCES EMOTIONNELLES CONJUGALES

Des violences émotionnelles conjugales ont été commises à l'égard 9,4% des femmes non célibataires de 15-64 ans au moins une fois dans leur vie de couple avec le dernier mari/partenaire, et ce, dans les mêmes proportions en milieu urbain et en milieu rural (9,4%) – Tableau 12. Elles ont porté sur 4,7% d'entre elles au cours des 12 derniers mois (Urbain : 4,6% ; Rural : 5,1%).

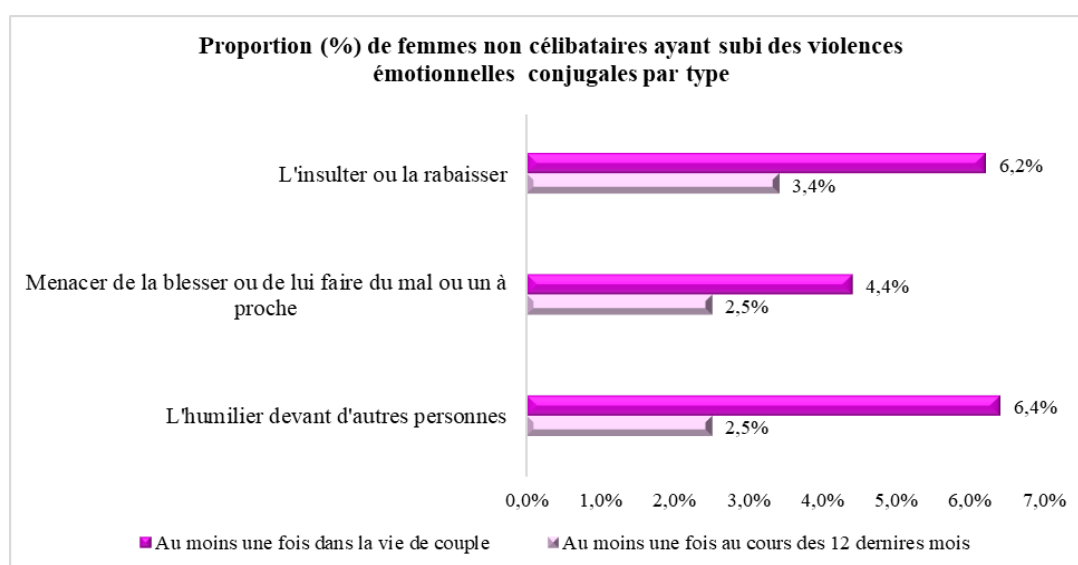
Tableau 12 : Proportion (%) de femmes non célibataires ayant subi au moins un acte de violence émotionnelle de la part du dernier mari/partenaire par milieu de résidence

Milieu de résidence	A subi moins un acte de violence émotionnelle conjugale dans la vie de couple (%)	Effectifs des femmes concernées	A subi moins un acte de violence émotionnelle conjugale au cours des 12 derniers mois (%)	Effectifs des femmes concernées
Urbain	9,4	355	4,6	174
Rural	9,4	81	5,1	44
Ensemble	9,4	436	4,7	21_

Source : Enquête VFF-MGF 2019

Des trois types de violences émotionnelles conjugales retenues, l'humiliation (6,4%) et les insultes (6,2%) sont plus fréquentes que les menaces de blessures ou de faire du mal (4,4%) – Figure 15.

Figure 15 : Proportion (%) de femmes non célibataires ayant subi des violences émotionnelles de la part du dernier mari/partenaire par type



Source : Enquête VFF-MGF 2019

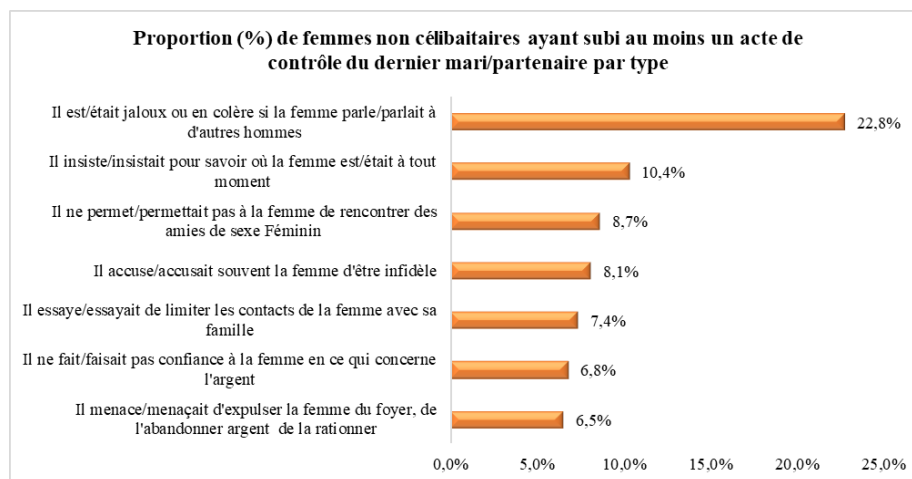
7.5 CONTROLE EXERCE PAR LE MARI/PARTENAIRE

Elles sont 31,0% de femmes non célibataires à avoir subi, au moins une fois dans leur vie de couple avec le dernier mari/partenaire, au moins un acte de contrôle conjugal exercé par le

mari/partenaire. Ces actes, au contraire de ceux des violences conjugales, sont beaucoup plus fréquents en milieu urbain (33,8%) qu'en milieu rural (18,6%).

Des types de contrôle exercés par les maris/partenaires sur leurs compagnes, la jalousie et la colère de voir les femmes parler à d'autres hommes représentent la proportion la plus élevée (22,8%) suivi de fait de vouloir toujours savoir où la femme se trouve (10,4%) – Figure 16.

Figure 16 : Proportion (%) de femmes mariées ou en union ayant subi au moins un acte de contrôle du dernier mari/partenaire par type



Source : Enquête VFF-MGF 2019

7.6 RECHERCHE D'AIDE CONTRE LES VIOLENCES

Parmi l'ensemble des femmes célibataires et non célibataires de 15-64 ans ayant subi des violences physiques et/ou sexuelles, il est arrivé à seulement 21,1% de chercher de l'aide. Elles étaient 18,5% en milieu urbain et 37,4% en milieu rural à le faire.

Ces appels à l'aide étaient principalement lancés auprès des propres familles des victimes (71,3%) ; des familles des maris/partenaires (54,8%) ; des hommes et femmes de loi (35,8%) ; des voisins (23,9%) ; des ONG/UNFD (23,7%) – Figure 17.

Les résultats des discussions des focus groupes corroborent ces analyses. En effet, les femmes victimes de violence privilégient la famille comme la première instance de recours. « *En cas de violence, la femme part chez son père pour qu'il puisse l'aider dans ses démarches. (Jeune femme de moins de 30, Ali Sabieh)* »

« *C'est auprès de leurs familles que les femmes cherchent de l'aide en cas de violence conjugale. La famille dans un premier temps la ramène chez elle. Puis une deuxième fois. Jusqu'à trois fois. Au bout de la troisième dispute, on convoque la famille du mari et les parents des deux familles vont discuter des problèmes qu'il y a entre les époux. Si l'affaire trouve une solution, la femme est ramenée chez son mari. Si les familles ne trouvent pas une solution qui satisfait les deux camps, dans ce cas, l'affaire est portée devant le juge (qaadi) et se solde par un divorce.* » (Leader religieux, Arta)

Le même constat est observé dans le reste des régions de l'intérieur et à Djibouti ville. Les familles semblent privilégier tout d'abord le règlement à l'amiable des problèmes de couple entre . En cas d'absence de solution à l'amiable, c'est alors qu'il y a recours aux instances gouvernementales.

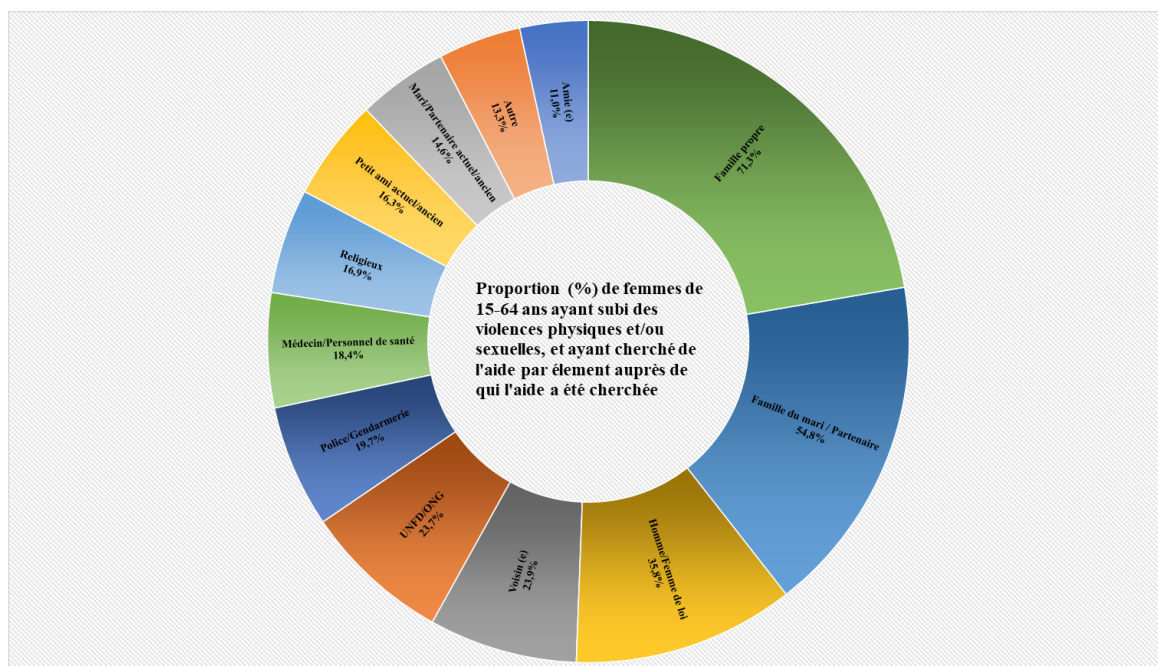
Un peu plus de la moitié (52,3%) des femmes qui ont demandé de l'aide ont déclaré avoir été satisfaites des aides apportées.

Les 78,9%, c'est-à-dire la plus grande majorité des victimes, qui n'ont pas cherché de l'aide, ne l'ont pas fait, selon celles qui ont bien voulu répondre à la question, à cause de :

- la honte (37,3%) ;
- la peur d'être divorcée (19,6%);
- la peur d'aggraver de la violence (12,6%);
- la peur de la réaction de la famille (9,7%) ;
- trouver la violence ordinaire « normale » (8,4%) ;
- la peur de ne pas être crue (8,0%) ;
- la peur que le mari ne lui prenne les enfants (2,4%) ;
- la peur de ne pas obtenir de l'aide (2,1%) car connaît des femmes qui n'ont pas eu de l'aide à la suite de leur demande d'aide.

Il y a lieu de noter toutefois que même si elles n'ont pas cherché de l'aide, 14,9% des concernées ont parlé des violences dont elles étaient l'objet à d'autres personnes.

Figure 17 : Proportion (%) de femmes de 15-64 ans ayant subi des violences physiques et/ou sexuelles, et ayant cherché de l'aide par élément auprès de qui l'aide a été cherchée



Source : Enquête VFF-MGF 2019

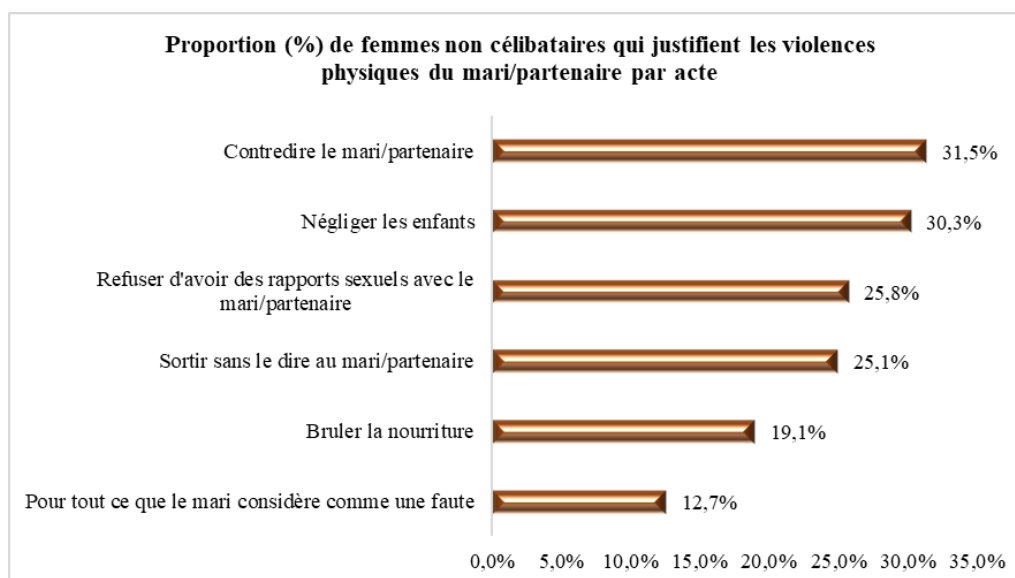
7.7 ATTITUDES DES FEMMES NON CELIBATAIRES VIS A VIS DES VIOLENCES DES MARIS/PARTENAIRES

Une fraction de 2 femmes sur 5 (40,0%) des femmes non célibataires de 15-64 ans ont trouvé au moins une justification à une violence physique (frapper/battre) du mari/partenaire en réponse à la question « A votre avis, est-il justifié qu'un mari frappe ou batte sa femme dans les situations suivantes : Si elle sort sans le lui dire ; elle néglige les enfants ; elle le contredit ; elle refuse d'avoir des rapports sexuels avec lui ; elle brule la nourriture ; pour tout fait ordinaire qu'il considère comme une faute ? ». La proportion de ces femmes est beaucoup plus élevée en milieu urbain (43,6%) qu'en milieu rural (25,1%).

Les proportions de femmes qui consentent à la violence du mari/partenaires par actes sont (Figure 17) :

- 31,5% : Contredire le mari/partenaire
- 30,3% : Négliger les enfants
- 25,8% : Refuser d'avoir des rapports sexuels avec le mari/partenaire
- 25,1% : Sortir sans le dire au mari/partenaire
- 19,1% : Bruler la nourriture
- 12,7% : Pour tout ce que le mari considère comme une faute

Figure 18 : Proportion (%) de femmes non célibataires qui acceptent les violences physiques (frapper / battre) du mari/partenaire par acte



Source : Enquête VFF-MGF 2019

7.8 VIOLENCES DOMESTIQUES PAR CARACTERISTIQUES

1. Avec une proportion de 9,4% de femmes non célibataires, les violences émotionnelles sont plus fréquentes que les violences physiques conjugales (7,9%) et les violences sexuelles conjugales (5,3%).

2. En considérant les trois formes de violences conjugales (physiques, sexuelles, émotionnelles), il s'avère que 12,2% des femmes ont subi au moins une de ces violences (Urbain : 12,6% ; Rural : 10,5%) ; et 3,0% d'entre elles ont subi toutes les trois formes de violence (Urbain : 2,1% ; Rural : 6,9%).

3. *Violence et situation d'activité des femmes* : les femmes occupées semblent être plus sujettes à des violences conjugales (17,3%) que les femmes au chômage (12,3%) et les femmes inactives (9,3%) – Tableau 13.

4. *Violence et niveau scolaire des femmes* : le niveau scolaire semble ne pas épargner une femme des violences conjugales, même si la proportion de femmes victimes de violences est plus faible parmi les femmes de niveau universitaire : 4,5% contre plus de 10% pour les autres niveaux (Tableau 14).

Tableau 13 : Proportion (%) de femmes non célibataires ayant subi des violences par situation d'occupation			Tableau 14 : Proportion (%) de femmes non célibataires ayant subi des violences par niveau scolaire		
Situation d'activité des femmes non célibataires	A subi au moins une des formes des 3 formes de violences conjugales (%)	A subi toutes les 3 formes de violences conjugales (%)	Niveau d'éducation des femmes non célibataires	A subi au moins une des formes des 3 formes de violences conjugales (%)	A subi toutes les 3 formes de violences conjugales (%)
Occupée	17,3	5,7	Jamais scolarisé	10,9	3,4
Chômeur	12,3	2,2	Primaire	16,4	2,0
Inactive	9,3	2,3	Secondaire 1 (Collège/CEM)	18,7	3,7
Ensemble	12,2	3,0	Secondaire 2 (Lycée)	14,6	1,9
			Université	4,5	0,4
			Autre	11,8	0,0
			Total	12,2	3,0

Source : Enquête VFF 2019

5. *Caractéristiques des hommes dont les femmes ont subi au moins une des trois types de violences physique, sexuelle et émotionnelle*

Les caractéristiques examinées sont le niveau d'éducation, l'âge et la situation d'occupation des seuls compagnons des femmes en union au moment de l'enquête étant donné que le questionnaire ne collectait pas d'informations sur ces caractéristiques des compagnons des autres femmes.

Selon les résultats :

- 51,8% de ces hommes n'ont jamais été à l'école ou n'ont aucun niveau scolaire ; 26,5% ont le niveau du primaire ou du premier cycle du secondaire ; 21,7% ont le niveau du lycée ou de l'université ;

- 62,5% de ces hommes sont des actifs occupés ; 18,6% sont des chômeurs et 18,9% sont des inactifs ;
- 57,1% de ces hommes sont âgés de 30 à 49 ans : 8,1% ont moins de 30 ans ; 31% ont 50 ans et plus et 3,8% n'ont pas déclaré leurs âges.

8. VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS D'AUTRES PAYS

On rappelle que les modules sur les MGF et les violences domestiques, développés dans les questionnaires de l'enquête quantitatif, ont été faits sur le modèle standard de ceux des EDS d'autres pays africains afin de rendre possible une comparaison des résultats entre pays.

Pour cette comparaison, des indicateurs sur les femmes de 15-49 ans ont été calculés pour Djibouti comme cela est le cas dans les EDS des autres pays.

Le tableau 13 donne les résultats de certains pays pour :

- les femmes de 15-49 ans non célibataires (en union ou en rupture d'union) pour les violences conjugales ;
- l'ensemble des femmes célibataires et non célibataires pour les MGF.

En comparaison avec les autres pays, le niveau de violences domestiques conjugales à Djibouti est parmi les moins élevés (Tableau 15), même si ces violences ne devaient pas du tout exister. Mais le taux de prévalence des MGF est parmi les plus élevées des différents pays.

Tableau 15 : Taux de prévalence (%) des violences faites aux femmes (15-49 ans) dans différents pays

Pays	Violence conjugale émotionnelle physique OU sexuelle (%)	Violence conjugale émotionnelle physique ET sexuelle (%)	MGF ensemble femmes 15-49 ans (%)
Djibouti (2019)	12,6	3,1	90,1
Mali (2018)	49,0	-	89,0
Nigeria (2018)	49,2	10,3	20,0
Bénin (2017)	41,8	5,2	-
Sénégal (2017)	24,1	2,7	24,0
Burundi (2016)	52,2	11,9	-
Ethiopie (2016)	33,8	6,0	65,0
Egypte (2015)	-	-	87,0
Tchad (2014)	34,5	5,8	38,4

Sources : Rapports EDS des pays - <https://dhsprogram.com>

9. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'étude spécifique des violences faites aux femmes en République de Djibouti a permis d'établir la situation de l'évolution de la pratique de MGF dans les régions et les milieux de résidence, de produire des données sur les connaissances et les aptitudes de la population sur la problématique de MG.

En effet les résultats ont montré que le taux de prévalence de MGF a beaucoup diminué dans le milieu urbain passant de 78,5% à 69,1% entre 2012 et 2019. L'analyse des données de MGF chez les jeunes femmes de 15-24 ans montre que cette baisse du taux de prévalence de MGF devient de plus en plus importante au fil des années depuis 2012.

Le taux de prévalence du MGF étant plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain, on peut penser que la tradition joue un rôle prépondérant dans la pratique de MGF. C'est aussi dans le milieu rural que le taux de mariage précoce est plus élevé : 26,9% contre 10,3% en milieu urbain. Le même constat a été établi pour les violences conjugales physiques et sexuelles.

Une bonne partie (69,5%) de la population des 15 ans plus souhaitent l'abandon des MGF. Mais une proportion non négligeable de près du tiers (29,8%) d'entre eux méconnaissent l'existence d'une loi qui interdit et punit la pratique de MGF.

Au regard des statistiques d'autres pays les taux de prévalence des violences domestiques sont plus faibles à Djibouti contrairement à celle de MGF qui fait partie des plus élevées.

Il est fortement recommandé :

- d'accentuer la sensibilisation sur les dangers des MGF dans le milieu rural ;
- d'encourager les ménages et les communautés à lever les tabous autour des discussions sur les MGF afin chaque personne y compris les jeunes hommes soit informé des MGF et de ses conséquences sur la santé des filles et des femmes ;
- d'encourager les imams et les prêcheurs ainsi que les leaders communautaires de dissocier la pratique de MGF de la religion ;
- d'assurer une large diffusion de la loi interdisant la pratique des MGF et les violences faites aux femmes. Des émissions et débats doivent être faits à cet effet à la télévision et à la radio, les principaux canaux de sensibilisation ;
- d'appliquer effectivement et publiquement la loi interdisant les MGF dans tous les milieux.

ANNEXE1 : TABLEAUX**Tableau A1 : Structure d'âges par sexe**

	Masculin	Féminin	Ensemble
0 - 4 ans	14,2%	13,2%	13,7%
5 - 9 ans	13,2%	11,3%	12,2%
10 - 14 ans	11,3%	10,2%	10,7%
15 -19 ans	9,8%	9,6%	9,7%
20 - 24 ans	7,5%	8,9%	8,3%
25 - 29 ans	6,7%	9,2%	8,0%
30 - 34 ans	8,5%	9,1%	8,8%
35 - 39 ans	6,6%	6,9%	6,8%
40 - 44 ans	6,2%	6,2%	6,2%
45 - 49 ans	4,4%	4,2%	4,3%
50 - 54 ans	4,1%	3,3%	3,7%
55 - 59 ans	2,8%	2,7%	2,8%
60 - 64 ans	2,1%	1,8%	1,9%
65 - 69 ans	1,2%	1,5%	1,4%
70 - 74 ans	,8%	1,0%	,9%
75 - 98 ans	,5%	,8%	,7%

Tableau A2 : Evolution du taux de prévalence de MGF par groupe d'âges de 2012 à 2019

Groupes d'âges	Taux de prévalence MGF 2012	Taux de prévalence MGF 2019
0 - 5 ans	21,2%	11,0%
6 - 11 ans	46,6%	37,7%
12 - 17 ans	82,1%	71,5%
18 -23 ans	91,6%	84,5%
24 - 29 ans	96,0%	92,4%
30 - 39 ans	96,9%	93,9%
40 - 49 ans	97,6%	95,1%
50 - 59 ans	98,7%	96,6%
60 ans +	96,9%	94,0%

Tableau A4 : Causes des mariages non consentis

Causes	Urbain	Rural	Ensemble
Menaces des parents	7,1%	11,8%	9,6%
Considération morale/envers les parents	23,6%	5,6%	14,0%
Tradition, communauté (absouma, ...)	30,7%	46,1%	38,9%
Grossesse non désirée	3,5%	2,4%	2,9%
Autre	35,1%	34,2%	34,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau A5 : Proportion (%) de femmes non célibataires ayant subi des violences physiques de la part du dernier mari/partenaire par type

Type de violence	Au moins une fois au cours des 12 derniers mois	Au moins une fois dans la vie de couple
Bousculade, secousse, jet d'objets	1,8%	4,5%
Gifles	3,0%	5,9%
Tordre le bras, tirer les cheveux	1,9%	3,0%
Frapper à coup de poings ou avec autre chose	1,6%	2,9%
Donner des coups de pieds, trainer par terre, battre	1,6%	2,7%
Essayer d'étrangler ou brûler	1,2%	1,8%
Menacer, attaquer avec un couteau, un fusil ou autre arme	0,9%	1,4%

Tableau A6 : Proportion (%) de femmes de 15-64 ans ayant subi des violences physiques et/ou sexuelles, et ayant cherché de l'aide par élément auprès de qui l'aide a été cherchée

	Proportion de femmes (%)
Amie (e)	11,0%
Autre	13,3%

Mari/Partenaire actuel/ancien	14,6%
Petit ami actuel/ancien	16,3%
Religieux	16,9%
Médecin/Personnel de santé	18,4%
Police/Gendarmerie	19,7%
UNFD/ONG	23,7%
Voisin (e)	23,9%
Homme/Femme de loi	35,8%
Famille du mari / Partenaire	54,8%
Famille propre	71,3%

Tableau A7 : Proportion (%) de femmes non célibataires qui justifient les violences physiques du mari/partenaire par acte

Actes de violence physique	Proportion de femmes
Pour tout ce que le mari considère comme une faute	12,7%
Bruler la nourriture	19,1%
Sortir sans le dire au mari/partenaire	25,1%
Refuser d'avoir des rapports sexuels avec le mari/partenaire	25,8%
Négliger les enfants	30,3%
Contredire le mari/partenaire	31,5%

ANNEXE2 : COMPOSITION DES FOCUS GROUPS ET CALENDRIER

	Jeunes femmes (15 - 24 ans)	Jeunes hommes (15 - 24 ans)	Femmes + âgées (25 ans et plus)	Hommes + âgés (25 ans et plus)	Total	Date de l'entretien
Boulaos	10	10	10	10	40	26/12/2019
Balbala	10	9	10	10	39	27/12/2019
Layableh	10	8	8	10	36	28/12/2019
Ambouli	11	11	11	11	44	24/12/2019
Arhiba	11	11	11	11	44	25/12/2019
PK 12	10	10	10	9	39	29/12/2019
Arta	8	7	8	8	21	15/12/2019
Damerjog	9	7	8	8	22	16/12/2019
Ali Sabieh	10	8	10	10	38	11/12/2019
Assamo	8	7	8	8	21	12/12/2019
Dikhil	10	8	9	8	35	13/12/2019
As- Eylah	7	8	8	10	33	14/12/2019
Tadjourah	10	11	11	11	43	18/12/2019
Randa	10	8	10	10	38	20/12/2019
Obock	11	11	10	9	41	21/12/2019
Oulma	10	8	8	9	35	22/12/2019
Total	155	142	150	152	599	

ANNEXE 3 : CALENDRIER DE L'ENQUÊTE VFF/MGF

CALENDRIER ACTIVITES MGF	Nombre de jours	juillet				Août				Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier			
		S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
1. Convention, Revue documentaire, Méthodologie, Budget																													
Méthodologie, budget	15																												
Signature de la convention																													
Revue documentaire																													
2. Questionnaires, guides, plan de tabulation, plan d'analyse																													
Elaboration questionnaireset manuels	15																												
Test du questionnaire sur le terrain	1																												
Programme informatique pour la collecte (masque de saisie)																													
Plan de tabulation et plan d'analyse	3																												
Validation documents de collecte et plan d'analyse	Pm																												
3.Echantillonnage																													
Tirage échantillon	1																												
4.Enquête quantitative																													
Recrutement personnel d'enquête	10																												
Formation personnel d'enquête																													
Enquête pilote																													
Mise en place du dispositif de collecte	1																												
Collecte des données	15																												
Contrôle des données, apurement	18																												
5. Enquête qualitative																													
Identification et constitution des focus groupes																													
Animation des focus groupes	7																												
Traitement des résultats des discussions des focus groupes	8																												
6. Tabulation - Analyse																													
Tabulation	5																												
Analyse	20																												
Soumission et validaion du premier rapport	Pm																												
7. Rapport final																													
Rédaction du rapport final	4																												
Présentation du rapport final	1																												

ANNEXE 4 : QUESTIONNAIRES (MENAGE ET FEMME)